

PECHE

Juin 2019

n°18

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France

Nos territoires ont la pêche !

14 Fusion de l'AFB et de l'ONCFS :
vers un nouvel établissement
de la biodiversité

16 Grand témoin :
Emmanuelle Wargon

23 Délit de silure ?



www.federationpeche.fr

Édito

Mobilisons nos forces et soyons unis pour la biodiversité et les territoires !

La grande réforme initiée par le gouvernement visant à créer un grand Office de la biodiversité est l'aboutissement naturel des évolutions récentes de la gouvernance environnementale.

L'optimisation des ressources tout comme la recherche d'une certaine efficacité sont des objectifs que nous partageons.

Nous les partageons d'autant que, dans le domaine de l'eau et des écosystèmes aquatiques continentaux, nous sommes en réforme perpétuelle depuis les grandes lois de 1964, de 1992 et 2006 sur l'eau et la loi pêche de 1984.

Naturellement la politique de l'eau peut servir d'appui à toutes les politiques liées à la biodiversité.

Nous portons depuis 2012 un message relativement simple mais équilibré : oui nous sommes favorables à la réforme à la condition impérieuse que l'on ne déstabilise pas la politique de l'eau qui commence à produire des

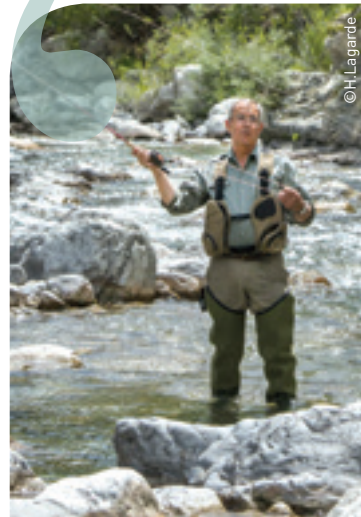
effets bénéfiques pour nos cours d'eau et notre bien commun. L'eau est au centre de toutes les préoccupations humaines, économiques, écologiques, et territoriales.

Nous avons assumé notre destin en 2006 en initiant une réforme profonde de notre organisation et une séparation assez nette entre le monde associatif et l'Etat. Nous avons également accepté le fait que la biodiversité est commune autrement dit qu'elle n'appartient à personne ou plus exactement qu'on est tous un peu responsable d'elle. A l'évidence, les chasseurs nous emboîtent le pas en acceptant la création d'un Office français pour la biodiversité et la chasse. C'est une bonne nouvelle pour leur organisation mais également pour la biodiversité.

Nous faisons le vœu que très rapidement nous travaillerons tous de concert, les associations de protection de l'environnement, l'Etat et ses opérateurs, les collectivités locales, les propriétaires des territoires, les associations de chasseurs et bien entendu notre réseau associatif, à la sauvegarde de notre biodiversité car elle est en souffrance.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques



Sommaire

LE DOSSIER



FÉDÉRATION NATIONALE



4 - Le loisir pêche, une opportunité pour les territoires !

- 8 - La pêche, une passion qui se partage
- 10 - Assises Nationales du Loisir Pêche : dessiner les contours de la pêche de demain

- 12 - La FNPF s'engage pour toutes les pêches et la protection de tous les milieux !
- 13 - Les données pêche et biodiversité bientôt partagées

- 14 - Fusion de l'AFB et de l'ONCFS : vers un nouvel établissement dédié à la biodiversité
- 16 - **GRAND TÉMOIN** - Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

- 18 - La Fondation des pêcheurs, engagée pour les milieux humides
- 19 - En bref

- 20 - **UNE ANNÉE EN IMAGES** - 2018 : Promotion du loisir pêche et défense des milieux aquatiques
- 22 - Sauvons l'anguille européenne
- 23 - Délit de silure ?

ENVIRONNEMENT

- 24 - Continuité écologique des cours d'eau : des bénéfices avérés !
- 26 - Pollution des rivières : les pêcheurs en première ligne
- 28 - Thierry Burlot : un élu régional soucieux de préserver la qualité de l'eau

ÉCONOMIE



- 29 - Le label Station pêche : un atout pour les collectivités
- 30 - "Offre d'automne" : dynamiser la pêche en basse saison
- 31 - Chiffres clés
- 32 - Une initiative "made in France" au cœur de l'économie rurale
- 33 - La France a ses champions

SOCIAL

- 34 - Mieux connaître les métiers de la pêche
- 36 - La pêche crée du lien social
- 37 - Mordues de pêche : elles choisissent de s'investir

EN COULISSE...

- 38 - Une Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

La FNPF en quelques mots

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celle de près de 3 700 associations locales de pêche (AAPMA).



La revue PÊCHE est publiée par la Fédération Nationale de la Pêche en France. 108/110 rue St-Maur 75011 Paris-France.

• Directeur de la publication : Claude Roustan • Directeur adjoint de la publication : Serge Savineaux • Conseil éditorial : Diane Hervé-Bazin et Laurence Delort
• Rédacteur en chef : Hamid Oumoussa • Ont collaboré à ce numéro : Nadège Colombet, FNPF/Laurent Madelon, Jérôme Guillouët, Isabelle Lebel, Christel Leca, Benoît Lefebvre, Louis Leroy-Warnier, Cécile Viera • Visuels : Assemblée Nationale, FDAAPPMA13, FDAAPPMA33, FDAAPPMA77, FDAAPPMA84, FDAAPPMA85, FDAAPPMA 88-54-57, Fotolia, Laurent Madelon, Michel Monsay/AFB, Institution Adour, Malika Turin • Conception et réalisation : Graine d'influence • Imprimé en France • ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : Juin 2019 • Financement : FNPF / AFB.

Action soutenue par :



Le loisir pêche, une opportunité pour les territoires !



Lac de Lastioules (15) : une multitude de services pour la pêche dans un cadre sauvage et authentique

Les Assises Nationales du Loisir Pêche organisées par la Fédération Nationale de la Pêche en France ont permis à près de 230 personnes, essentiellement issues du réseau associatif de la pêche de loisir, de partager leurs expériences et d'échanger sur le rôle de transmission de la pêche, sa dimension sociale, sa structuration et ses outils de programmation.

En cohérence avec le Schéma National du Développement du Loisir Pêche (SNDLP) de 2010, l'accent a été mis sur l'importance du maillage national, les succès des partenariats externes et le développement des collaborations touristiques pour montrer sans aucune ambiguïté que le loisir pêche constitue une réelle opportunité de développement économique pour les territoires.

La pêche, réel poids économique

Pratiquée par 1 500 000 adhérents, la pêche de loisir en eau douce représente un poids économique de 2 milliards d'euros en France⁽¹⁾, 1 000 emplois dans le réseau associatif et 40 000 bénévoles mobilisés. Très ancrée dans les territoires, elle joue un rôle en termes d'animation locale et possède un formidable potentiel de développement, dans les régions rurales mais également en ville. Les structures associatives de la pêche de loisir (fédérations départementales et associations régionales) s'engagent afin de travailler avec les acteurs économiques et touristiques et de valoriser la pêche sur leur territoire. C'est le cas de l'association régionale de pêche de Bourgogne-Franche-Comté qui a réalisé une étude économique diagnostique et prospective permettant d'inscrire la pêche dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'association régionale s'est ainsi associée les compétences du cabinet Tourismessor, expert en développement touristique et économique des territoires. Pour la directrice Anne Laveder,

« l'objectif était d'abord de faire connaître l'association auprès des acteurs régionaux en présentant la structure, les atouts/les opportunités et de partager les enjeux avec les élus ». En Bourgogne-Franche-Comté, le loisir pêche représente un poids économique de 118 millions d'euros. 163 508 cartes y ont été vendues en 2017, ce qui représente 6% de la population régionale. Constellée de lieux emblématiques comme les lacs du Morvan ou le lac du Jura, la région est aussi traversée par des rivières très réputées comme la Loue ou le Doubs. Pour Anne Laveder, « **il est donc tout à fait possible de créer une destination pêche avec des retombées économiques pour le territoire** ». Sur la base de ce constat, un plan d'action a été établi en collaboration avec les 8 fédérations départementales de pêche de l'Association Régionale, en développant et en chiffrant des actions opérationnelles dans chacun des cinq axes stratégiques partagés avec la Région. « *En rattachant les actions en matière de pêche aux compétences des collectivités territoriales, nous organisons ainsi une offre structurante et attractive* » conclut-elle. >>>

Il est donc tout à fait possible de créer une destination pêche avec des retombées économiques pour le territoire.

(1) Etude BIPE – Février 2014

>>> Jean-Philippe Panier, Président de l'Association Régionale de Pêche Bourgogne-Franche-Comté de renchérir « *Ici les élus sont sensibles à toutes actions de développement économique. Cette étude nous a permis d'obtenir le soutien des élus régionaux ainsi qu'une déclinaison avec les élus locaux (département, EPCI) car développer le tourisme pêche c'est assurer une dynamique locale, une plus-value économique sur nos territoires* ». En France, le pêcheur dépense en moyenne 681 euros par an pour son loisir, ce qui a fortement sensibilisé l'intérêt des élus. Au-delà des chiffres, rencontrer les acteurs, présenter les projets, tisser des partenariats, anticiper le financement des projets et la maîtrise d'ouvrage notamment avec les intercommunalités qui ont les compétences « *tourisme* », « *aménagement du territoire* » et « *Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)* » renforce le poids économique de la pêche sur les territoires.

Lors de ces Assises, la présence en tribune de partenaires extérieurs est venue conforter la qualité du travail accompli sur le terrain par les structures associatives de la pêche et mettre en valeur l'opportunité de développer le tourisme pêche. En effet, le loisir pêche se mobilise aux côtés des professionnels et des collectivités qui contribuent à cette compétence partagée. Dans cette optique, de nombreux partenariats et de nombreuses conventions ont été signés entre les associations de pêche et les acteurs de tourisme et des activités de pleine nature développant ainsi une offre complète aux multiples atouts pour attirer les visiteurs : parcours pêche, hébergements, restauration, magasin d'articles de pêche, etc.

La pêche, une aubaine pour le tourisme vert

Pour développer le tourisme, la pêche doit offrir quelque chose de plus, voire quelque chose d'unique. En élaborant leur stratégie, les fédérations de pêche ont tenté d'identifier en quoi la pêche rendait leur territoire particulièrement attrayant pour les visiteurs :

- Véritable complément de l'offre touristique, la pêche permet d'avoir des pics d'activité en dehors des périodes saisonnières habituelles dans les régions. Les ouvertures de la pêche de la truite en mars, du brochet en avril, du carnassier en automne développent une activité touristique hors saison comme en témoigne Gwenaëlle Boulouarn de l'auberge restaurant du Youdig à Bremilis (29), labellisée Hébergement pêche, « *quand l'offre est adaptée, la pêche est une véritable ressource économique qui séduit une clientèle hors-saison et assure un taux de remplissage annuel.* »

- Discipline verte par nature, la pêche est de plus en plus associée à d'autres activités récréatives, sportives et culturelles.
- La pêche valorise les territoires dans toute leur diversité. Qu'ils soient très fréquentés, ou en voie de devenir des destinations touristiques attrayantes, le loisir pêche met en valeur le potentiel touristique de tous les sites.
- En générant une clientèle d'habitues qui revient régulièrement et fait la promotion du territoire et de l'hébergement auprès d'amis, la pêche accroît aussi la fidélité des touristes.

Le loisir pêche représente donc un secteur d'activité dynamique à valeur ajoutée pour les régions.

Une offre complète

Sur ces bases, le Schéma National de Développement du Loisir Pêche adopté par la FNPF en 2010 répertorie les actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de modernisation de la pêche associative et de reconquête des effectifs de pêcheurs. Ainsi, la pêche s'est appuyée sur la richesse des territoires pour proposer une offre complète permettant à tous de découvrir l'activité :

- 500 000 km de cours d'eau, dont 15 000 km de fleuves, 83 espèces de poissons, un patrimoine exceptionnel protégé et valorisé par les structures associatives de la pêche.
- 300 parcours de pêche adaptés à tous les besoins et à toutes les pratiques : parcours Passion, parcours Découverte et parcours Famille.
- L'accessibilité pour tous (création de calles de mise à l'eau, de linéaires sécurisés ou encore de postes handi-pêche). Ces aménagements représentent peu d'investissement.



Alimenté principalement par la rivière Yonne et par l'Houssière, le lac de Pannecière (58) est le plus grand et le plus emblématique du Morvan.

Développer le
tourisme pêche
c'est assurer une
dynamique locale,
une plus-value
économique sur nos
territoires.



- 900 hébergements qualifiés pêche, grâce aux conseils et à l'accompagnement technique des fédérations départementales de pêche auprès des professionnels de l'hébergement pour les sensibiliser aux spécificités et aux opportunités du loisir pêche.
- 18 Stations pêche : fruit du partenariat entre la FNPF et la Fédération française des stations vertes, ce label a pour vocation l'émergence de sites phares en termes de tourisme pêche en proposant au public des destinations de qualité « clés en main » dans des communes investies dans la démarche d'écotourisme. (voir aussi article page 29)

Le Schéma National de Développement du Loisir Pêche est décliné localement en Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL). Ils sont au nombre de 37 en France.

Exemple dans le Jura : la pêche à la journée génère environ 1 million d'euros et représente 10 000 pêcheurs ; la pêche en séjour compte 5 300 pêcheurs qui dépensent un peu plus de 4,5 millions d'euros. Au total, les pêcheurs apportent plus de 6 millions d'euros d'apports directs à l'économie du Jura avec les recettes des cartes de pêche.

Dans le Cantal, « *trop longtemps, les professionnels du tourisme sont restés à l'écart de la promotion du loisir pêche. Aujourd'hui, grâce aux outils de communication que nous avons développés et à l'adhésion au Fonds Commun de Promotion Touristique⁽²⁾, la Fédération de Pêche du Cantal, avec les décideurs locaux, veulent développer les activités de pleine nature dont la pêche.* » indique Jacques Chalier, responsable développement de la fédération.

Le territoire de Sumène-Artense dans le Nord du Cantal en est une parfaite illustration. Pavillon Bleu pour le Lac de Lastioules sur la commune de Trémouille (15270), Hébergement pêche, Point pêche pour l'Office de Tourisme... Pour Bénédicte Molia, directrice de l'Office de Tourisme Sumène-Artense, « *ces labels augmentent notre clientèle car ils sont qualitatifs* ». Les salariés de l'Office de Tourisme ont reçu une formation et sont en mesure de donner des informations précises sur la pratique de la pêche. Une carte des circuits de pêche du territoire est éditée. Des animations pêche grand public sont proposées aux vacanciers par la Fédération de Pêche du Cantal dans le cadre d'« *ateliers pêche nature estivaux* » : toujours complets. Bénédicte Molia poursuit « *Nous faisons participer le loisir pêche à tous les stades de la planification du développement touristique. Nous avons un gros centre de pêche au lac de Lastioules, avec dix guides de pêche. L'ambiance y est conviviale et familiale avec son propriétaire, Jérôme Gaillard, ancien manager des équipes de France de pêche à la mouche et moniteur guide de pêche diplômé d'Etat. De plus, quatre guides de pêche viennent de s'installer sur le territoire avec leur famille !* ».

Le Loisir Pêche contribue à rendre les territoires vivants, à les valoriser, à faire vivre l'économie locale. Les hébergeurs, les restaurateurs, les Offices de Tourisme et les collectivités en ont témoigné tout le long des Assises Nationales du Loisir Pêche. Son développement doit être le fruit d'une réflexion commune avec les acteurs territoriaux. ●

Le loisir Pêche contribue
à rendre les territoires
vivants, à les valoriser,
à faire vivre
l'économie locale.

(2) L'objectif est, avec un certain nombre de partenaires, de faire la promotion de la destination Cantal sur des médias de masse

La pêche, une passion qui se partage



L'initiation à la pêche est réalisée par des agents de développement

La pêche est un loisir convivial et accessible qui permet à des groupes sociaux divers de partager une même passion. C'est aussi une activité intergénérationnelle qui se pratique en milieu urbain et/ou en zone rurale. La pêche amène à développer une relation à l'environnement mais également aux autres et conjugue savoir-faire et savoir-être. Par leurs actions de sensibilisation, les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir renforcent au niveau local la connaissance et le respect de l'environnement. Elles sont les artisans de la bonne gestion de la protection des milieux aquatiques, du développement du loisir pêche et de l'éducation à l'environnement.

Les Maisons Pêche Nature, la transmission d'une passion

Au nombre de 35, les Maisons Pêche Nature sont des supports pédagogiques idéals pour découvrir, comprendre et sensibiliser les jeunes à l'environnement aquatique. Pour Alain Lagarde, Président de la Fédération départementale de la pêche du Rhône « la passion de la pêche se partage de père en fils ou petit-fils mais elle se transmet aussi par des salariés passionnés à des élèves grâce aux Maisons Pêche Nature ». Ces dernières développent des actions d'éducation populaire de découverte de la pêche et de l'environnement en direction de différents publics, jeunes et adultes. Par exemple, la Maison Pêche Nature de Vendée a développé de nombreuses animations numériques et digitales pour apporter une image moderne et jeune à la pêche et à l'environnement. En moyenne, chaque année en France, près de 59 000 jeunes participent à 5 800 demi-journées d'animation « 1^{er} poisson », organisées par les fédérations de pêche.

Les Ateliers Pêche Nature, générateurs de nouveaux adhérents et talents

Les Ateliers Pêche Nature sont des structures d'animation bénévoles. Ils constituent à cet égard un lieu d'échange intergénérationnel et de convivialité. Ils permettent aux enfants de découvrir, de pratiquer la pêche et de prendre connaissance de leur environnement proche. Dans le Maine-et-Loire, les Ateliers Pêche Nature sont répartis dans tout le départe-

Les Ateliers Pêche Nature permettent aux enfants de découvrir, de pratiquer la pêche et de prendre connaissance de leur environnement proche.

ment et mobilise 2 713 heures de bénévolat. Ils se déroulent sous forme de stages de pêche, organisés et animés par près de 100 bénévoles. En plus de former les enfants à devenir des pêcheurs autonomes, les Ateliers Pêche Nature peuvent être aussi considérés comme un vivier de futurs membres actifs qui viendront enrichir demain les effectifs des fédérations de pêche. La durée

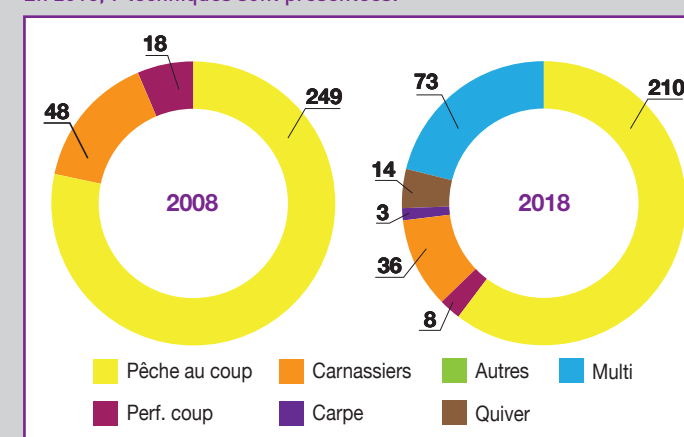
moyenne d'un APN dans le Maine-et-Loire est de 20 heures. Anthony Boulestreau, animateur et agent de développement à la Fédération de la pêche, confirme « un jeune qui passe 2, 3 voire 4 ans au sein d'un Atelier Pêche Nature et qui parfois devient animateur bénévole (mineur) est sensibilisé au monde associatif. Ce constat est à mettre en perspective car les Ateliers Pêche Nature sont aujourd'hui confrontés à une baisse du nombre de bénévoles, ce qui affecte directement leurs activités. ». En 2018, 17 associations ont animé 36 stages pour 344 participants, dans le département.

Comment ferrer les jeunes ?

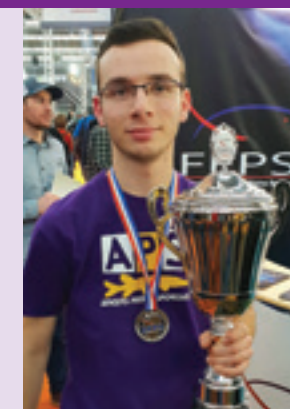
La pêche au coup, avec 210 initiations, est le type de pêche le plus présenté dans le département en 2018. Idéale pour débiter, cette technique permet de faire des parties de pêche avec beaucoup de poissons différents et tout le long de l'année. Anthony complète « pour séduire les jeunes et pour les fidéliser, nous faisons découvrir aux adolescents des techniques de pêche plus modernes correspondant davantage à leurs attentes comme la pêche aux carnassiers, à la carpe ou au feeder. » D'ailleurs, des Ateliers Pêche Nature multipêche se sont créés depuis 5 ans et remportent un franc succès. Anthony constate aussi que « les Ateliers Pêche Nature constituent de plus en plus une réserve de jeunes pêcheurs pour les clubs de compétition. » Pour preuve, Maxime Bourreau, 19 ans, aujourd'hui vice-champion de France de Street-fishing a découvert le loisir pêche au sein d'un Atelier Pêche Nature. ●

EVOLUTION DES TECHNIQUES DE PÊCHE PROPOSÉES PAR L'APN DU MAINE-ET-LOIRE

En 2008, 3 techniques de pêche étaient représentées. En 2018, 7 techniques sont présentées.



Maxime Bourreau, 19 ans, vice-champion de France de Street-fishing et bénévole à l'Atelier Pêche Nature de la Brème-Chalonnaise (49)



1. Combien de temps êtes-vous resté au sein d'un Atelier Pêche Nature ?

J'ai participé 3 journées par an à un Atelier Pêche Nature entre 10 et 14 ans. Mes parents ne sont pas pêcheurs. Pour autant, je voulais découvrir la pêche et tout ce qui est en relation avec l'eau, les poissons et l'environnement. Mon voisin était membre d'une association agréée de pêche et m'a fait part de l'existence des Ateliers Pêche Nature. J'ai commencé par les initiations à la pêche au coup puis j'ai suivi le cursus des Ateliers Pêche en me perfectionnant à la pêche au feeder, la pêche à l'anglaise et la pêche aux carnassiers. A l'issue de ces 4 ans, j'avais fait l'ensemble des activités proposées par mon association.

2. Qu'avez-vous appris ?

En plus des connaissances sur les poissons, j'ai découvert de nouveaux modes de pêche. Mon souvenir le plus marquant reste la prise de poissons avec des lignes que j'avais moi-même fabriquées avec l'aide des bénévoles. Je me suis ensuite exercé au bord de l'eau et surtout avec d'autres pêcheurs plus expérimentés. Grâce à la motivation des bénévoles soucieux de transmettre leurs savoirs et leurs connaissances de la nature, l'Atelier Pêche Nature m'a permis d'acquérir les bases de la pêche. C'est pourquoi aujourd'hui, j'anime, à mon tour, des Ateliers Pêche Nature au sein de mon association de pêche et je délivre aux jeunes des messages sur le respect des sites de pêche et de la nature, du poisson et des autres usagers. Ces valeurs m'ont été transmises lorsque j'étais moi-même enfant dans mon Atelier Pêche Nature.

3. Comment passe-t-on des Ateliers Pêche Nature à la compétition ?

C'est seul, par curiosité et parce que je portais un vif intérêt pour ce loisir, que j'ai adhéré à la pêche de compétition. Par la presse spécialisée et les blogs Internet, j'ai découvert qu'il existait de la compétition dans la pêche et je me suis alors rapproché de la Fédération Française des Pêches Sportives. J'ai pris une licence, j'ai adhéré au club Angers pêches sportives et depuis 4 ans, je fais de la compétition de Street fishing, pêche à pied et pêche des carnassiers aux leurres. Depuis un an, j'essaie d'organiser avec les responsables de la Fédération Française des Pêches Sportives un championnat de Street fishing junior dans la région des Pays-de-la-Loire comme il en existe déjà en Ile-de-France et en Bretagne. ●

Assises Nationales du loisir pêche : dessiner les contours de la pêche de demain

Maurice Lebranchu, Président de la Fédération de la Pêche des Côtes d'Armor (22), vice-Président et responsable de la commission « développement du loisir pêche » de la FNPF



Les Assises Nationales du Loisir Pêche ont permis de mesurer le chemin parcouru depuis 2009 grâce à la mobilisation des élus et des salariés. Ces journées ont mis en avant l'organisation bien structurée de la pêche associative de loisir et la professionnalisation du réseau. Son animation s'est aussi bien étoffée. Au cœur des territoires, la pêche revêt un rôle économique majeur, une dimension sociale et résolument humaine et relie les hommes, dans le respect de l'environnement, autour d'une pratique à la fois ancestrale et en pleine mutation.

Définitivement, le loisir pêche est une opportunité pour les territoires. Du fait de la richesse et de la diversité des milieux aquatiques, certains n'hésitent pas à prendre quelques jours de vacances pour aller à la pêche comme d'autres choisissent d'aller faire du ski ou de la randonnée. 39% des pêcheurs pratiquent ainsi des séjours de pêche pour 21,3 j par an. Les dépenses d'hébergement, de transport et de restauration liées à ces séjours représentent 110 millions d'euros⁽¹⁾. Pour attirer de nouveaux pêcheurs et développer le tourisme pêche, les structures associatives de la pêche et les acteurs économiques et touristiques de

leur région combinent leurs forces et leurs expertises. Ensemble, ils proposent une offre de qualité adaptée et contribuent au maintien d'une économie de proximité locale.

Ainsi, la pêche associative est sortie de son isolement pour avoir un rayonnement à la hauteur de ses ambitions. Elle a su capter l'intérêt de nombreux partenaires institutionnels, collectivités, associations œuvrant en matière de tourisme de pleine nature, qui ont compris que la pêche était un loisir important et un atout indéniable pour les territoires. Cependant, et les fédérations départementales de la pêche l'ont bien noté, la qualité paysagère du

La qualité paysagère, l'accueil, l'hébergement et l'état du parcours comptent autant que le nombre de poissons capturés.

(1) Etude BIPE – Février 2014

site sur lequel le pêcheur se déplace, l'accueil qui lui sera réservé, la facilité avec laquelle il pourra acquitter ses droits de pêche, les possibilités d'hébergement éventuel, l'entretien et l'état général du parcours sur lequel il va pratiquer comptent désormais au moins autant que le nombre de poissons capturés.

Pour poursuivre cette dynamique de développement du tourisme halieutique, ou l'impulser là où c'est nécessaire, le travail doit s'articuler autour de trois grandes priorités.

Fidéliser les adhérents. Les fédérations départementales ont observé, depuis plusieurs années, un important turnover de pêcheurs. Pour Maurice Lebranchu, vice-président et responsable de la commission « développement du loisir pêche » de la Fédération Nationale de la Pêche en France « nous devons proposer aux pêcheurs des avantages concrets pour les inciter à rester. » Cette démarche d'ouverture permettrait également d'avoir une multiplicité de l'offre et de séduire un nouveau public. Une piste explorée par la FNPF en 2018 avec l'offre d'automne (voir article page 30).

Travailler sur le décrochage des jeunes pêcheurs. En 2018, 199 900 cartes de pêche « moins de 12 ans » et 122 800 cartes de pêche « mineure » (12-18 ans) ont été délivrées. Mais les 2/3 de pêcheurs « mineurs » quittent cette activité après l'âge de 10 ans. « Le retrait des 12/18 ans est une vraie gageure. Ce repli est beaucoup trop fort sur cette tranche d'âge ! » alerte le responsable de la commission « développement du loisir

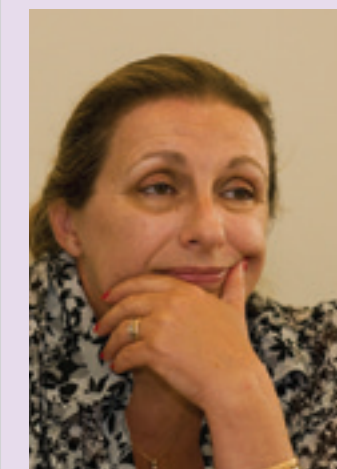
pêche ». Or, l'élément financier ne semble pas déterminant puisqu'on n'observe pas une accentuation de ce décrochage chez les jeunes qui passent de la carte de pêche « mineure » à la carte de pêche « majeure ». Maurice Lebranchu suggère « le développement d'une politique d'accompagnement et de perfectionnement des jeunes pêcheurs. Cependant, nous savons que nous n'avons pas les capacités humaines et financières, demain, d'organiser toute cette animation à un niveau professionnalisé. Il faut absolument que nous revitalisions le réseau bénévole associatif, notamment avec les Ateliers Pêche Nature. »

Développer la culture du « produit pêche ». L'évolution du secteur des loisirs et de la consommation oblige à penser les choses autrement. « Vendre » la pêche demain, ce sera s'appuyer sur de l'animation, de l'hébergement, des services, du guidage, de la location de matériel, etc. Le loisir pêche doit accentuer ses nombreux points forts : son potentiel hydrographique et piscicole, ses structures d'accueil, d'hébergement et ses équipements à vocation touristique. La plupart des territoires ont une belle carte à jouer en matière de tourisme halieutique et de développement économique. « Ce que nous devons réussir demain, tous ensemble, c'est une grande fédération qui réunira tous les particularismes de la pêche (moucheurs ou pêcheurs au feeder, pêcheurs « détente » ou compétiteurs, pêcheurs en eau douce ou en mer), qui mettra notre richesse au service du collectif en partenariat avec l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de ce loisir » conclut Maurice Lebranchu. ●

La Fédération Nationale de la Pêche en France a organisé les Assises Nationales du Loisir Pêche les 28 et 29 novembre 2018 à Paris sur le thème « le loisir pêche, une opportunité pour les territoires ».



Amicales pensées à notre collègue Françoise Garnaud-Perrocheau.



Françoise est arrivée aux fonctions de déléguée générale de l'Union Nationale pour la Pêche en France en 2003 juste avant la création de la FNPF en 2007. Elle sera ensuite chargée de l'un des pôles les plus importants de la FNPF, celui du développement du loisir pêche. Elle a, avec détermination et professionnalisme, assuré la rédaction et le suivi du Schéma National de Développement du Loisir Pêche, document national de référence de toutes les actions participant à la promotion de notre loisir. Disparue prématurément en janvier 2019 des suites d'une longue maladie, Françoise nous laissera l'image de sa douceur, de son calme et de sa gentillesse. Toutes nos pensées vont à sa famille et à ses proches.



MER OU EAU DOUCE

La FNPF s'engage pour toutes les pêches et la protection de tous les milieux !

Lors de l'assemblée générale de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) du 17 juin 2018, le président a évoqué l'intérêt d'un rapprochement entre les acteurs de la pêche en eau douce et ceux de la pêche en mer, et a lancé à ces derniers un appel pour une réflexion commune sur l'avenir de la pêche de loisir.

Suggéré par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui élargit la compétence d'intervention des agences de l'eau à la biodiversité terrestre et marine, ainsi qu'à la protection du milieu marin, ce rapprochement prend tout son sens avec les dispositions réglementaires européennes adoptées récemment pour la pêche maritime du bar et les attaques répétées dont fait l'objet la pêche à Paris. L'analyse comparée des activités de pêche récréative en mer et en eau douce montre en effet l'intérêt d'un regroupement aux objectifs multiples :

- Consolider la représentation institutionnelle de la pêche récréative, quel que soit le milieu où elle est pratiquée ;
- Partager les expériences en matière de réglementation et de gestion dans l'intérêt des milieux et des espèces ;
- Renforcer les moyens disponibles pour la surveillance d'une part et les actions de communication, de gestion, de développement du loisir (en favorisant l'emploi) d'autre part, autant d'enjeux totalement indépendants de la salinité des milieux et relevant de l'intérêt général.

La FNPF propose de répondre à ce challenge ! Force est en effet de constater la cohérence des enjeux sur le plan de la gestion des milieux (interactions qualité des rivières et qualité des eaux littorales), de la protection des espèces (harmonisation de la gestion continentale et maritime des espèces amphihalines), ou encore de l'halieutisme. Son organisation structurée et reconnue et les outils qu'elle a développés (cartedepeche.fr, declarationpeche.fr) font par ailleurs de la FNPF un partenaire voire un pilote incontournable de ce chantier aux perspectives ambitieuses, tant pour la pêche en mer (obligations récentes de comptabilisation des pêcheurs et

des captures) que pour une pêche responsable et durable dans toutes ses composantes.

Au cours d'une réunion début mars avec le ministre de la Transition écologique et solidaire, Monsieur Claude Roustan, président de la FNPF, a largement exposé les forces de cette organisation, unifiée autour de la pêche associative de loisir en eau douce. Le ministre s'est montré très intéressé par les réflexions actuellement menées sur le rapprochement avec les structures de la pêche en mer.

La concertation a ainsi commencé le 16 avril 2019 avec la rencontre de Monsieur Jean Kiffer, Président de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer. S'en suivront des échanges avec toutes les représentations de la pêche en mer afin de construire collectivement une stratégie partagée conciliant au mieux les intérêts de tous, répondant aux obligations réglementaires de chacun et dans le souci collectif de la préservation des espèces et des milieux. ●

Les données pêche et biodiversité bientôt partagées

Les Structures de la Pêche Associative de Loisir produisent et gèrent une grande quantité de données sur la pêche, les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles sur tout le territoire national.

Ces données sont uniques et précieuses mais peu exploitées, peu valorisées ou uniquement à l'échelle d'un territoire. Par ailleurs, actuellement, ces informations ne sont pas standardisées et ne garantissent pas un échange de qualité avec nos partenaires. La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a donc engagé la mise en place d'une base de données informatique (ou système d'information) permettant de stocker, d'organiser et d'analyser ces informations au niveau national.

Trois cibles ont été identifiées : le pêcheur, le réseau associatif de la pêche et le public externe (grand public, acteurs de l'eau et de la biodiversité, publics institutionnels, part-

naires). L'objectif final est d'apporter à ces trois cibles des éléments de connaissance et de valorisation des actions du réseau, tant en termes d'halieutisme que de protection du milieu aquatique et d'appui au loisir pêche dans des formats variés et adaptés à chacun de ces acteurs (cartographie, données élaborées, données brutes, documents de synthèse...).

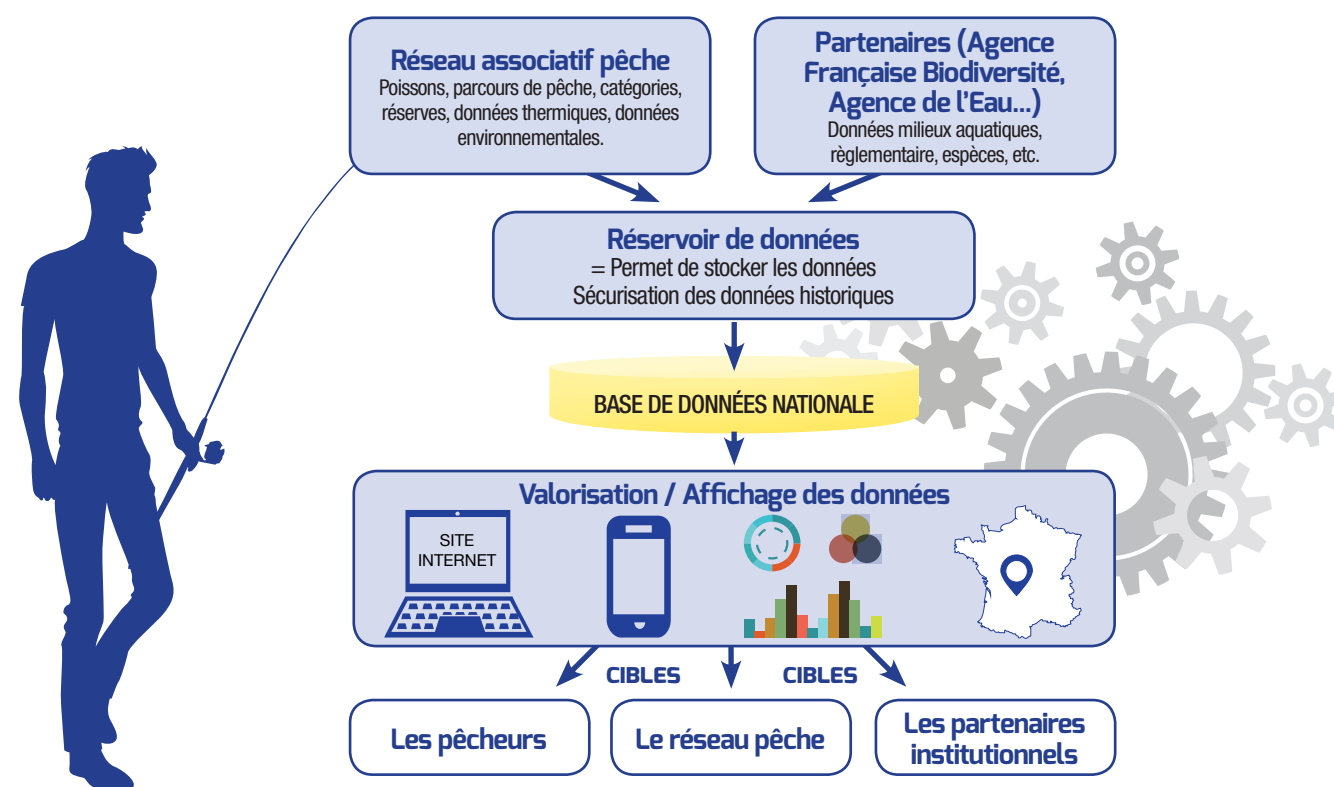
Eu égard à la quantité et à la diversité des données, la FNPF a privilégié une démarche progressive avec la volonté d'aboutir rapidement à un premier outil, certes incomplet, mais d'ores et déjà fonctionnel. Ainsi, les données et les fonctionnalités sur les aspects piscicoles ont d'abord été retenues, les autres éléments identifiés étant intégrés par la suite dans cet outil résolument et constamment évolutif en fonction des besoins du réseau. Ce système d'information aura vocation également à interagir avec les autres outils de la FNPF (exemple : cartedepeche.fr).

A terme, grâce à la mise en œuvre de formats standardisés et reproductibles, les données permettront de caractériser et de comparer

des résultats d'une année sur l'autre, d'un territoire à un autre, etc. Combinées à des informations acquises dans le cadre de partenariats

La FNPF a privilégié une démarche progressive avec la volonté d'aboutir rapidement à un premier outil [...] déjà fonctionnel.

avec des collectivités, les agences de l'eau, les conseils départementaux et régionaux, les syndicats de rivières, elles contribueront globalement à l'amélioration des connaissances des milieux aquatiques. A l'image d'une collection d'informations organisées, elles seront facilement consultables, gérables et mises à jour. En cours de construction, le système d'information avec ses premières fonctionnalités devrait voir le jour fin 2020. ●





RÉFORME DE LA GOUVERNANCE BIODIVERSITÉ

Fusion de l'AFB et de l'ONCFS : vers un nouvel établissement dédié à la biodiversité

Un projet de loi visant à fusionner l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est actuellement en cours de discussion au Parlement pour créer un grand opérateur national chargé de la biodiversité. Il procède notamment à une véritable réorganisation de la chasse en France. De nombreuses opportunités ont été saisies pour revendiquer et défendre les intérêts de la pêche et des milieux aquatiques.

A peine l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est-elle créée par la loi sur la biodiversité de 2016, que l'État poursuit déjà sa lente et progressive réforme impactant spécifiquement les Agences de toute nature. Cette fois-ci, avec la disparition prévue de l'ONCFS, qui intégrera l'AFB, c'est la chasse qui est affectée.

Alors qu'en 2016, les chasseurs se sont résolument opposés à une disparition de l'ONCFS, une conjonction d'éléments récents a persuadé la Fédération nationale des chasseurs de s'inscrire dans une démarche nouvelle : faire de la chasse une activité discutée dans une instance généraliste de la biodiversité et dans laquelle les chasseurs ne sont plus majoritaires. En contrepartie, ils militent pour une représentation dans le futur établissement public

et pour des moyens financiers importants. Rappelons que la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a accepté, à sa création, l'idée d'une séparation nette entre ce qui relève de l'État et ce qui relève du monde associatif.

Ainsi la FNPF est représentée au conseil d'administration de l'AFB (où elle préside le comité d'orientation « eau douce ») et surtout au Comité National de l'Eau, instance nationale de concertation sur la politique de l'eau où elle dispose d'une représentation significative.

Par ailleurs, à l'initiative des pêcheurs, le législateur a doté la structure nationale de représentation de la pêche de loisir, la FNPF, de véritables moyens pérennes en faveur du fonctionnement de ses structures adhérentes et des missions d'intérêt général qu'elles mènent au titre de l'écologie et du

De gauche à droite : Monsieur Hamid OUMOUSSA, directeur général de la FNPF, Monsieur Jean-Paul DORON, 1^{er} vice-Président de la FNPF, Monsieur François de RUGY, ministre de la Transition écologique et solidaire, Monsieur Claude ROUSTAN, président de la FNPF.



développement du loisir pêche.

Un système de péréquation nationale a été mis en place par prélèvement d'une cotisation nationale acquittée par chaque pêcheur et affectée à ces missions.

A l'image de la réforme de la pêche en France de 2006 dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, la Fédération nationale des chasseurs et les fédérations départementales de chasse vont récupérer des missions qui étaient jusque-là assumées par l'ONCFS. En particulier, elles vont assurer une partie des missions relatives au permis de chasser et devront mettre en place un fonds de péréquation dédié à la biodiversité. **Craignant par ricochet une potentielle désorganisation de la politique de l'eau, la FNPF a exprimé ses attentes et ses inquiétudes à de nombreuses reprises – notamment lors de son Congrès annuel de 2018, en attirant l'attention de Monsieur Lecornu, alors secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire.**

La rapporteure du projet de loi, Barbara Pompili, la Secrétaire d'État, Emmanuelle Wargon, les groupes d'études pêche de l'Assemblée et du Sénat ont également été mobilisés autour de plusieurs revendications :

- Que la FNPF soit représentée au conseil d'administration du futur établissement public ;
- Que les missions de police de l'eau et de la pêche soient consacrées et renforcées afin de tenir compte de la hausse des moyens humains ;
- Que le nouvel établissement pérennise impérativement l'ensemble des compétences jusque-là exercées par l'AFB (police, expertise, technique, connaissances, suivi et évaluation...) ;
- Que le nouvel Office soit doté de moyens financiers et humains à la hauteur des ambitions affichées et en particulier qu'il dispose d'une solide organisation locale (services départementaux).

Naturellement, ont également été dénoncés avec vigueur toutes les techniques et procédés qui, ces dernières années, ont conduit à une restriction drastique des moyens dédiés à la politique de l'eau.

À ce stade, de nombreuses discussions avec les décideurs publics ont permis de faire entendre la voix de la FNPF. Le texte adopté par la Commission du développement durable et voté à l'Assemblée nationale en janvier 2019 répond globalement à ces attentes. L'assemblée affiche clairement les missions du futur office en lien avec la politique de l'eau et la biodiversité aquatique. La mission « police » de l'établissement est consacrée avec force, tout comme l'affirmation des missions techniques et de connaissances.

Lors d'une rencontre début mars, avec le nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a rappelé sa position sur la création de l'OFB et a plaidé pour une politique de l'eau ambitieuse aux côtés de la politique de la biodiversité. Ces sujets ont trouvé un écho favorable auprès du ministre qui s'est montré également très intéressé par les réflexions actuellement menées sur l'existence d'une double organisation de la pêche de loisir, l'une en mer assurée par plusieurs structures, l'autre, unifiée autour de la FNPF, pour l'eau douce.

“Le texte adopté par la Commission du développement durable et voté à l'Assemblée nationale [...] répond globalement aux attentes de la FNPF.”

Ce projet de loi est l'occasion pour la FNPF de continuer à plaider en faveur d'une politique de l'eau toujours plus ambitieuse pour répondre à ses objectifs de bon état des cours d'eau en vertu de la Directive Cadre sur l'Eau. ●

En plein été 2018, le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a annoncé avec surprise sa démission. La FNPF a tenu à rappeler notamment sa décision courageuse de donner son feu vert à la restauration de la continuité écologique sur la Sélune dans la Manche. Elle a également souhaité rencontrer au plus vite son successeur, Monsieur François de Rugy.

Emmanuelle Wargon

Secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Emmanuelle Wargon a été nommée le 16 octobre 2018, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy. Coordinatrice du « Grand Débat national », au côté du ministre chargé des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, elle pilote également, le premier Comité de pilotage de la deuxième séquence des Assises de l'eau qui visent à trouver des solutions pour permettre aux territoires et à l'ensemble des acteurs d'adapter leur gestion de l'eau à l'heure du changement climatique.

Vous avez été une des animatrices du Grand Débat. A l'issue du bilan présenté par le Président de la République, quelle est selon vous la place de la transition écologique ?

L'écologie a été l'un des thèmes centraux du Grand Débat. Les dérèglements climatiques et leur impact sur la vie quotidienne ainsi que l'urgence à agir sont deux constats partagés par l'ensemble des Français. Nos concitoyens nous ont demandé de les aider à faire cette transition en accompagnant les plus fragiles et en permettant à chacun de rendre ces choix possible.

Pour réussir ces changements, c'est tout notre modèle qu'il nous faut transformer et le défi qui est le nôtre est de le faire le plus vite possible. Le Président l'a dit durant le Grand Débat de Gréoux-les-Bains : nous devons aller plus vite, plus fort, plus loin. Les annonces faites par le chef de l'État lors de la conférence de presse à l'issue du Grand Débat vont nous permettre de rendre cette ambition concrète. Le Conseil de défense écologique, par exemple, est un outil opérationnel de mobilisation générale autour du Président de la République et de prise de décision qui permet d'engager tous les membres du Gouvernement concernés vers cette transition écologique et solidaire. D'autre part, un groupe de 150 citoyens, tirés au sort, va plancher sur des sujets liés à la transition écologique en recherchant des solutions concrètes dans les prochains mois. Donc, oui, la place de la transition écologique est centrale au sein de la politique du Gouvernement : c'est un défi majeur de notre génération et nous mettons tout en œuvre pour conduire des transformations visibles.

Vous pilotez également les Assises de l'eau. Que ressort-il de ces Assises ?

Les Assises de l'eau que je conduis font

suite à une première séquence dédiée aux services d'eau et d'assainissement, qui ont fait l'objet d'annonces par le Premier ministre en août 2018. L'objectif de ce second volet est d'élargir le sujet à l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et sur nos usages de cette ressource.

“Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau, il nous faut la remettre au cœur des réflexions.”

Les projections climatiques et hydrologiques montrent clairement que cette ressource vitale sera de moins en moins disponible. Il est donc essentiel de mieux la protéger, à commencer par les captages qui nous alimentent en eau potable. Il est également primordial de l'économiser et de la partager équitablement, en fonction des besoins prioritaires, sans oublier ceux des milieux aquatiques. Les dérèglements climatiques seront également des phénomènes extrêmes plus fréquents (pluies intenses et inondations, sécheresse). Les solutions fondées sur la nature peuvent être mobilisées : les zones humides stockent de l'eau, en plus du carbone, et la restituent en période de sécheresse. Lorsqu'on donne plus d'espace aux cours d'eau, on atténue les effets des inondations.

Ces sujets sont mis en œuvre principalement à l'échelle locale. Un des constats unanimement partagés par les participants est qu'il faut mieux intégrer les enjeux de l'eau dans les politiques agricoles et dans celles de l'urbanisme et de l'aménagement.

L'eau leur est indispensable, mais nous nous sommes habitués à sa présence et sa disponibilité. Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau, il nous faut la remettre au cœur des réflexions.

Le projet de loi sur l'Office français de la biodiversité est en cours de discussion au Parlement. A l'issue des premiers débats, ce projet de loi traduit-il la volonté de la biodiversité terrestre d'absorber la politique de l'eau ?

On aurait tort d'opposer biodiversité terrestre et biodiversité aquatique, ou encore biodiversité marine. Elles sont toutes soumises aux mêmes pressions comme l'a parfaitement synthétisé le rapport que l'IPBES, le grand panel mondial des experts de la biodiversité, a présenté à Paris début mai : l'artificialisation et la fragmentation des milieux, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes. Il nous faut combattre ces facteurs de perte de biodiversité de façon globale.

L'ambition qui était portée par l'AFB était justement de s'intéresser à tous les écosystèmes. Malheureusement, les conditions n'avaient pas été réunies au moment de sa création pour y intégrer l'ONCFS, et ses compétences sur la biodiversité terrestre. Ce projet de loi va permettre de créer ce grand acteur inédit et tant attendu !

Les discussions parlementaires sur l'établissement se sont beaucoup concentrées sur le conseil d'administration, dans lequel de nombreuses parties prenantes souhaitent être représentées. Cela montre tout l'intérêt pour ce futur établissement et l'éventail très large des secteurs et acteurs concernés par la biodiversité.



© Ministère de la Transition écologique et solidaire

“Lorsqu'on donne plus d'espace aux cours d'eau, on atténue les effets des inondations.”

BIO EXPRESS

Emmanuelle Wargon débute sa carrière en 1997 comme auditrice puis conseillère référendaire à la Cour des comptes. En 2001, elle rejoint le cabinet de Bernard Kouchner, alors ministre de la Santé. Un an plus tard, elle devient directrice générale adjointe de l'Agence française de sécurité sanitaire des Produits de Santé (Afssaps).

En 2006, elle est nommée directrice adjointe chargée de la coordination et du contrôle interne à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), avant de devenir en 2007 directrice de cabinet de Martin Hirsch, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté.

En 2010, Emmanuelle Wargon est nommée secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales (santé, travail, sport), puis devient déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) de 2012 à 2015.

Elle rejoint le groupe Danone en 2015 en tant que directrice générale en charge de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), des affaires publiques et de la communication.

Le 16 octobre 2018, elle est nommée secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy.

Emmanuelle Wargon est née en 1971 et est diplômée de HEC, Sciences Po Paris et l'ENA.

Croyez-vous que le parlement saura allouer les moyens nécessaires pour répondre à l'ambition portée par le futur OFB ?

En tout état de cause, c'est une demande que je porte avec force et ténacité ! Les parlementaires, comme le reste de la population, sont de plus en plus sensibles aux enjeux de biodiversité. La discussion budgétaire devra naturellement tenir compte de l'enjeu de maîtrise de la dépense publique et de la demande de réduction de la pression fiscale qui s'est exprimée clairement dans le cadre du Grand Débat. Mais il importe en effet que ce nouvel établissement dispose des financements nécessaires pour mener à bien ses missions importantes.

La police de l'eau, de l'environnement et de la pêche restent-elles une mission prioritaire de ce futur établissement ?

La police de l'environnement dans son ensemble est bien une des grandes mis-

sions de ce futur établissement. Le projet de loi renforce par ailleurs les prérogatives des inspecteurs de l'environnement afin qu'ils puissent mener la plupart de leurs enquêtes sans avoir à se dessaisir au profit d'officiers de police judiciaire, moins spécialisés. Un des enjeux de la préfiguration en cours est d'assurer une présence forte sur le terrain, notamment dans les espaces ruraux.

La mission de police s'articulera avec les quatre autres missions clés : la connaissance, indispensable à l'action, la gestion d'espaces protégés, la mobilisation des acteurs et l'appui à la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité. Il ne s'agit pas de les opposer mais bien d'assurer une efficacité de l'action de l'établissement par leur complémentarité. ●

La Fondation des pêcheurs, engagée pour les milieux humides



Localisation des projets d'acquisition actés par la Fondation
■ acquisitions réalisées ■ acquisitions en cours

Quand les petits ruisseaux...

Le site de la Scierie, dans le Loir-et-Cher, est officiellement propriété de la Fondation depuis le 20 décembre 2018. Cet ensemble de 80 hectares situé en bord de Loire abrite une grande diversité de milieux : un plan d'eau de 40 hectares résultant de l'extraction de gravier, une petite zone humide, des prairies sèches de bord de Loire, et des boisements rivulaires. La gestion des lieux sera confiée à la Fédération de la Pêche et

de la Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher. Cette dernière sera épaulée par la Communauté d'Agglomération de Blois et diverses autres structures telles que Loir-et-Cher Nature ou le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement.

...deviennent des grandes rivières

Huit autres projets d'acquisition ont été actés à ce jour par la Fondation :

- La Vatroye, dans l'Aisne (02), devenue propriété de la Fondation le 26 mars 2019
- ACTISUD 1, en Moselle (57)
- L'Épinette, dans l'Aube (10)
- Les Marais de Vilaine, en Ille-et-Vilaine (35)
- La Vallée de l'Ellé, en Finistère (29)
- Le Lac Vert, dans les Hautes-Pyrénées (65)
- La Béthune à Arques-la-Bataille, en Seine-Maritime (76)
- L'Étang du haut de Marrault, dans l'Yonne (89) ●



Vue aérienne de la Ballastière de la Scierie (41).



La Vatroye recouverte par les eaux de l'Oise en crue (02).



La Fondation des pêcheurs, reconnue d'utilité publique, porte l'ambition de milieux aquatiques préservés dans lesquels la vie foisonne sous toutes ses formes. Les ressources collectées par la Fondation sont utilisées pour acquérir des sites abritant des zones humides et milieux aquatiques. Gérés et préservés par les pêcheurs et leurs partenaires, ces territoires d'eau sont ouverts au public et utilisés pour l'éducation à l'environnement.

EN BREF...



FIERS D'ÊTRE PÊCHEURS

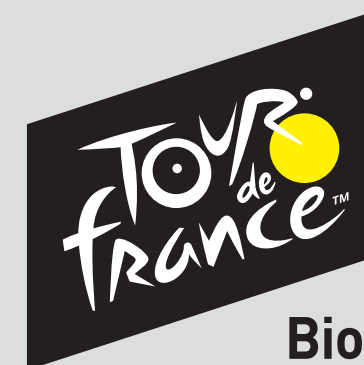
Des affiches 4X3 dans le métro parisien au dépôt par une élue de la France Insoumise d'un vœu au conseil municipal de Paris souhaitant que ce loisir soit interdit dans la capitale, en passant par la journée mondiale de la fin de la pêche, la pêche est remise en cause par certaines associations activistes.

La Fédération Nationale de la Pêche en France dénonce avec fermeté ce dénigrement et cet ostracisme. Les pêcheurs sont les premières sentinelles de l'état des milieux aquatiques, 40 000 bénévoles, issus des 3 700 associations, et plus de 1 000 salariés œuvrent au quotidien pour l'entretien des rivières, la lutte contre les pollutions ou l'artificialisation des cours d'eau, mais aussi pour la connaissance et la protection des espèces et le maintien de leurs conditions de vie en eau douce (restauration de la continuité, restauration des zones de ponte, mise en place de frayères artificielles...).

La pêche est un partenaire incontournable des pouvoirs publics qui lui ont confié ces missions d'intérêt général : surveiller, connaître, protéger, transmettre, partager et développer l'exercice de la pêche.

La pêche de loisir est également au centre d'une filière socio-économique valorisée à plus de deux milliards d'euros au bénéfice des territoires. Elle induit plusieurs milliers d'emplois et des commerces de proximité.

Pour toutes ces valeurs et ces actions, la FNPf revendique et assume toutes les formes de pêche de loisir qu'elle représente avec tout ce que cela implique de l'acte de pêche à la protection des espèces et des milieux aquatiques. Quand on connaît le militantisme ancien et efficace de son réseau en faveur de la politique de l'eau et des écosystèmes aquatiques, cette attaque reste incompréhensible et conforte les membres du réseau associatif dans leur fierté d'être pêcheur.



de la Biodiversité

Du 6 au 28 juillet, pour la troisième année consécutive, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPf) et le Muséum national d'Histoire naturelle renouvellent leur partenariat afin d'embarquer les téléspectateurs et les internautes à la découverte de sites naturels d'exception et d'espèces remarquables avec « Le Tour de France de la Biodiversité ».

L'objectif : sensibiliser les citoyens à la biodiversité.

Au début de la retransmission des 4 étapes sur France Télévisions, un spot informatif présentera au public la diversité du patrimoine naturel et halieutique. Des spots d'une minute viendront ainsi rythmer la retransmission des étapes du Tour de France et présenteront de manière ludique des espèces emblématiques des régions traversées par les cyclistes. La FNPf a choisi cette année de présenter le silure dans la région du Rhône. Ce poisson est le plus gros carnassier des eaux continentales d'Europe. En Haute-Garonne, vous rencontrerez le chabot, un petit poisson de 15 cm dont la technique de pêche est l'aspiration des proies qui passent à sa portée. Le lavaret est d'abord le poisson emblématique du lac du Bourget, en Savoie, apprécié pour la finesse de sa chair. Et enfin, la moule perlière d'eau douce en Occitanie est aujourd'hui menacée et en voie d'extinction.



Le lavaret vit en bancs avec des poissons de même taille et de même âge.

2018 : Promotion du loisir pêche et défense des milieux aquatiques



- **Assemblée générale des fédérations de pêche et Congrès de la FNPF**
sous le Haut Patronage de Monsieur le ministre de la Transition écologique et solidaire

juin 2018

2018

octobre 2018



- **Lancement de l'expérimentation « offre d'automne »** (cf article p30)
- **La Fédération Nationale** quitte son siège historique pour de nouveaux locaux.



- **Réunion du groupe pêche au Sénat**
- **Lancement expérimental de l'application « déclaration pêche »** sur les captures de salmonidés migrateurs

- **Campagne « A tous les pêcheurs MERCI ! »**
A l'occasion du lancement de la saison 2019 sur cartepeche.fr, la FNPF a souhaité rappeler à tous les pêcheurs l'utilité de la carte de pêche.

décembre 2018

2019

- **Publication du décret pêche : ouverture du brochet au 27 avril 2019**

avril 2019



- **Participation aux réunions organisées par le 1^{er} ministre** sur le thème du Grand Débat

Mars 2019



- **Le président de la FNPF interpelle le président de la République** sur le financement de la politique de l'eau.

février 2019

- **Séminaire de la FNPF autour de 4 ateliers :**
« pêche en mer », « prospective financière », « structuration du réseau associatif » et « stratégie de communication »

mai 2019

- **Renouvellement de la convention avec Voies Navigables de France**



juillet 2018

- **Troisième participation de Génération Pêche au Tour de France.** Devant le succès remporté sur les trois années précédentes, le dispositif est reconduit jusqu'en 2021
- **Réunion de travail avec la présidence de la république**
- **Rencontre des jeunes pêcheurs européens à Strasbourg**

novembre 2018

- **Assises de l'eau :** La FNPF dénonce la tentative de remise en cause des échéances d'atteinte des objectifs de bon état des cours d'eau, dans le cadre du projet de loi sur la surtransposition.
- **Assises Nationales du Loisir Pêche** « La pêche : un loisir au service des territoires »
- **Renouvellement de la convention cadre EDF-FNPF**



Sauvons l'anguille européenne !

Autrefois très abondante dans nos rivières, l'anguille européenne est en danger d'extinction. Pour cette raison, elle fait l'objet depuis dix ans d'un règlement européen et d'un plan national de gestion. S'il est prématuré de tirer des conclusions sur l'efficacité de ce plan car il dépend de la durée du cycle de vie des anguilles, le retard dans l'application de certaines dispositions compromet la reconstitution des stocks.

Une exploratrice en danger

L'anguille se reproduit en mer et grandit en eau douce, contrairement au saumon. L'espèce européenne effectue une longue migration à l'état de larve, depuis la mer des Sargasses jusqu'aux estuaires européens. Elle remonte le cours des rivières à l'état de civelle (alevin), et y grandit pendant 4 à plus de 10 ans. Elle effectuera le chemin inverse,



Civelles

© M. Georgeon

sous l'état d'anguille argentée, pour s'accoupler dans l'Atlantique.

Sur nos côtes, dans nos estuaires et nos rivières, cet extraordinaire voyage est un parcours du combattant entre barrages, turbines hydroélectriques, pêcheurs, trafiquants, pollutions en tous genres et parasites. À tel point que sa raréfaction a débuté dans les années 1980, qu'un règlement européen pour la restauration des stocks d'anguilles a été publié en 2007 et que l'exportation de l'anguille hors des frontières de l'UE est interdite depuis 2010.

Quelles ambitions pour la gestion de l'anguille ?

En France, un plan national de gestion de l'anguille a été élaboré en 2008. Il comprend des restrictions sur la pêche, des mesures sur les milieux et les ouvrages faisant obstacle à la circulation, ainsi que des opérations de transfert d'individus pour favoriser leur développement ou leur échappement suivant leurs stades. Si depuis dix ans des mesures sur la pêche sont appliquées, les quotas de civelles, très généreux au regard de l'état de l'espèce et les effets du transfert - qui coûte chaque année plus d'un million d'euros à la collectivité - restent peu connus. Les informations disponibles indiquent cependant une forte mortalité des anguilles transférées. Quant à la restauration de la continuité écolo-

gique, elle est largement en deçà des objectifs : seuls 17 % des ouvrages ont été équipés ou arasés sur les zones d'action prioritaire alors qu'ils auraient dû tous l'être dès 2015.

Le marché de la civelle est l'occasion de trafics, dont la justice commence heureusement à se saisir

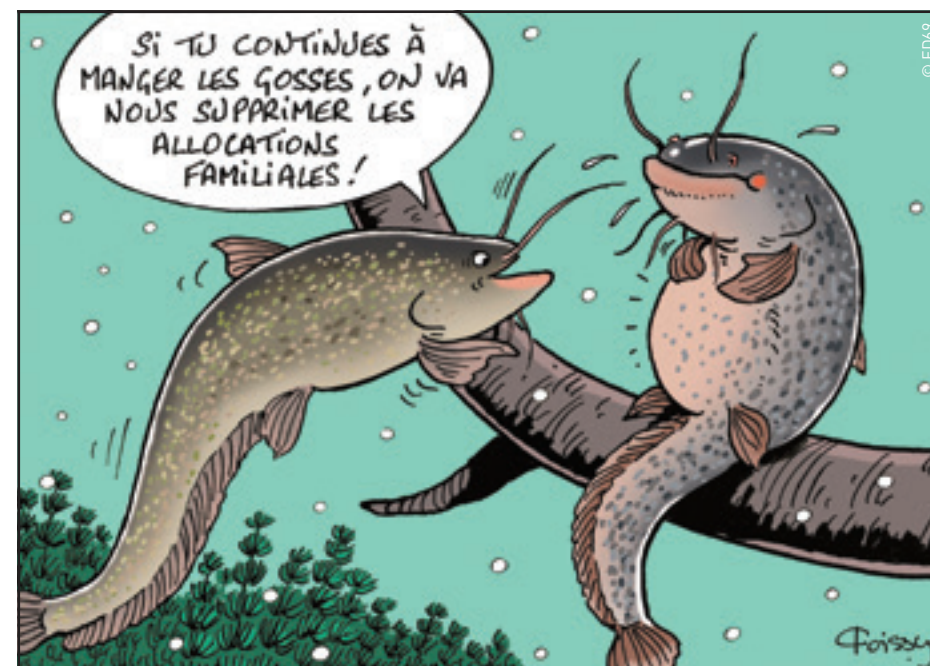
Poursuivre la lutte contre le braconnage

En 2009, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) proposait un moratoire de toute pêche (amateur et professionnelle) et à tout stade de l'anguille (des civelles aux adultes). Ce moratoire, toujours exclu du plan, est d'autant plus crucial que le marché de la civelle est l'occasion de trafics, dont la justice commence heureusement à se saisir. Par une décision du 7 février 2019, le tribunal correctionnel de Nantes a statué dans le cadre d'une importante affaire de trafic de civelles impliquant une dizaine de personnes dont deux pêcheurs professionnels et un mareyeur. Grâce à trois années d'enquête de l'Agence française de la biodiversité, associée aux services douaniers et fiscaux, le tribunal a pu retenir la qualification de travail dissimulé et de trafic d'espèce protégée en bande organisée. Des peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement ferme et 30 000 euros d'amende ont été prononcées. En outre, le préjudice écologique a été estimé à hauteur des gains établis ⁽¹⁾, soit 280 000 euros, réparti entre plusieurs associations, dont la Fédération de la pêche de la Loire-Atlantique.

« Les restrictions sur la pêche sont les seules mesures du plan qui soient réellement appliquées », regrette Jean-Paul Doron, 1^{er} vice-président de la FNPF. « alors que la résorption des obstacles à la circulation des anguilles ou l'arrêt des turbines hydroélectriques qui font des ravages en sont encore à l'état d'études le plus souvent. Tant que la pêche est autorisée, comment contrôler les trafics ? L'espèce est en danger critique d'extinction selon l'Union Internationale pour la conservation de la nature : donnons-nous les moyens de la sauver ! » ●

(1) - Un kilo de civelles européennes peut atteindre 400 euros sur le marché européen et plus d'un millier arrivé en Asie.

Délit de silure ?



© FB69

Nuisible ou utile, le silure a ses détracteurs et ses défenseurs.

À ce jour, les études existantes ne relèvent pas d'impact significatif sur le milieu aquatique. Au contraire, certaines montrent son innocuité, voire son rôle dans l'écosystème.

Présent dans notre pays avant les grandes glaciations, il y a plus de deux millions d'années, le silure glane (*Silurus glanis*), le plus grand poisson d'eau douce d'Eurasie, a recolonisé l'Europe entre 14 000 et 3 500 avant J.-C. à partir d'une zone de refuge autour des mers Noire et Caspienne épargnées par le gel. Sous l'effet du Petit Age Glaciaire et probablement de la surpêche, le poisson avait disparu de nos rivières depuis 200 ans. Il y a été régulièrement réintroduit, dans plusieurs pays européens, légalement ou non, accidentellement aussi.

Dès sa réapparition dans les années 1980, sa présence est l'objet de controverses, dans les assemblées générales des associations de pêche mais aussi dans les médias, en passant par le Sénat et le ministère de la Transition écologique et solidaire : poisson trophée de passionnés, carnassier redoutable pour les autres poissons, symbole de biodiversité aquatique ? Le débat est vif.

De nombreuses études ont donc été lancées, depuis quelques années, pour mieux connaître l'espèce, sa répartition, ses effectifs et ses véritables conséquences sur le milieu et les autres espèces piscicoles, notamment dans le bassin de la Garonne, le Rhône, la Saône et en Bretagne.

« Sur le bassin versant du Rhône, avec un peu plus de 2 600 sorties pêche, plus de 17 000 silures capturés, près de 4 000 contenus stockés étudiés, 780 poissons marqués au cours de trois décennies, le jeu de données récoltées est sans égal sur cette espèce, explique Jean-Pierre Faure, directeur technique de la Fédération de la pêche du Rhône. Non seulement l'espèce n'occasionnerait aucune gêne sur les autres poissons de notre fleuve, migrateurs ou non, mais sa présence pourrait même contribuer à réguler celle d'espèces invasives comme le carassin argenté, les écrevisses américaines ou la corbicule (ou palourde asiatique). Sa capacité à consommer des grands cormorans en fait peut-être un auxiliaire de la régulation de l'espèce,

aujourd'hui tentée par des tirs onéreux pour la collectivité. Il est aussi le seul poisson capable de se nourrir de ragondins et de tortues de Floride. Mieux encore, les gros silures étant cannibales, ils semblent bel et bien réguler leurs propres populations. »

Utile, le silure, donc ?

« C'est une espèce qui peut avoir un intérêt halieutique, ajoute Jean-Louis Molinié, président de la Fédération de la pêche du Lot-et-Garonne et de l'Union des fédérations du bassin Adour-Garonne (UFBAG). Il est consommé dans le bassin du Danube, où il est aujourd'hui aleviné tant on en pêche. Bien préparé, c'est délicieux ! L'étude que nous avons menée sur la Garonne avec l'Université de Toulouse (Ecolab) prouve une stabilisation des populations, comme dans le bassin du Rhône, contrairement à l'expansion exponentielle annoncée par certains. Localement, notamment au pied des barrages, les silures peuvent s'attaquer aux autres poissons dont les migrateurs, mais des solutions existent, au premier rang desquelles la restauration de la continuité écologique. Dans le cas du barrage de Golfech, où certains individus bloquent l'ascenseur à migrateurs, des solutions efficaces ont été mises en œuvre. »

Le classement du silure en « espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques », demandé par les pêcheurs professionnels notamment, serait une erreur parce que celui-ci participe à la régulation de ses propres populations. La Fédération de la pêche du Rhône propose même de protéger les individus de plus d'1,70 mètre, vecteurs de cette régulation.

« Il convient de poursuivre les études sur l'impact de l'espèce sur les poissons migrateurs, car, pour le moment, aucun élément objectif ne prouve son caractère nuisible », conclut Claude Roustan, Président de la FNPF. ●



Autrefois abondant, le stock d'anguilles européennes connaît un effondrement depuis les années 1980.

Continuité écologique des cours d'eau : des bénéfices avérés !

Les bénéfices de la réduction des obstacles le long de nos rivières ne concernent pas que les poissons. Si les pêcheurs sont en première ligne pour la défendre, ils agissent aussi en faveur de la qualité hydro-morphologique des cours d'eau, de la qualité physicochimique de l'eau, de la biodiversité terrestre et aquatique, de la sécurité des riverains... En bref, de l'intérêt général.

Dans son ouvrage *Le réseau secret de la nature*, traduit en 2019 aux éditions Les Arènes, Peter Wohlleben explique, dans un chapitre intitulé « Du saumon dans les bois » à quel point la croissance des arbres peut dépendre des poissons. Pendant son épuisante remontée vers son lieu de reproduction, le saumon royal nord américain, qui peut peser 30 kilos pour 1,5 mètre de long, emporte avec lui les nutriments marins – azote et phosphore concentrés – qu'il a engrangés pendant sa jeunesse dans le Pacifique. Parmi les obstacles à sa remontée, des prédateurs (grizzlis, ours noirs), mais aussi des renards, oiseaux et insectes nécrophages, font chou gras. Ils laissent au bord de l'eau arêtes et têtes qui amendent directement le sol, tout comme leurs excréments. Ici, 70 % de l'azote présent dans la végétation serait d'origine marine. « Cette abondance de nutriments se traduit, le long des rivières à saumon, par une plus grande diversité des espèces, tant d'insectes que de

végétaux. » Saluant sur notre continent la Restauration de la continuité écologique (RCE) des cours d'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières, Peter Wohlleben voit dans le retour du saumon atlantique une aubaine pour la biodiversité.

Evaluer de manière rigoureuse les gains de la RCE, c'est tout l'objet du Suivi Scientifique Minimal qui pourrait être mis en œuvre sous la houlette de l'Agence française de la biodiversité et des agences de l'eau sur une quarantaine de sites de démonstration en France. Parmi eux, la Hem, cours d'eau du Pas-de-Calais, est un axe d'intérêt majeur du bassin Artois-Picardie pour la colonisation des migrants amphihalins⁽¹⁾. Depuis 2012, un vaste programme de restauration de la continuité écologique y a été engagé, avec la Fédération de pêche du Pas-de-Calais⁽²⁾. Un état des lieux initial de trois sites rigoureusement sélectionnés a été réalisé en 2017, avant d'importants travaux de Restauration de la continuité

écologique (2 arasements et un équipement de barrage). Les suivis post-travaux ont débuté fin 2018 et se poursuivront à minima jusqu'en 2024.

« La réponse des migrants est immédiate, expliquent Benoît Rigault, responsable du Pôle Connaissances, et Mathieu Georgeon, chargé d'études poissons migrants, à la Fédération de pêche du Pas-de-Calais. Après un an, on a retrouvé une morphologie de rivière propice à la reproduction des salmonidés et des lamproies. L'effacement d'un ouvrage permet de remobiliser les sédiments piégés dans la retenue au fil des crues pour recréer des habitats et des zones de frayères à l'aval. Les habitats ainsi créés vont favoriser l'oxygénation du milieu. »

Même discours dans les monts du Lyonnais où d'importants travaux de RCE ont été menés sur la Turdine et la Brévenne depuis 2009 et sont toujours en cours. Pierre Gacon, responsable technique à la Fédération départementale de pêche du Rhône précise « Les plans d'eau formés par les seuils favorisent le réchauffement de l'eau et le dépôt de sédiments fins. Avec l'effacement des seuils, la rivière retrouve ses capacités à épurer les eaux grâce à l'alternance d'écoulements lents et rapides. L'oxydation des nitrites et de l'ammoniac, particulièrement toxiques pour la faune piscicole, est ainsi facilitée. Avec l'arasement du barrage du Sapéon, la



EVOLUTION DU LIT DE LA TURDINE EN AMONT DU SEUIL SAPÉON

Après travaux (août 2018). La suppression du seuil atténue le risque d'inondation et redonne à la rivière sa clarté.

La restauration de la circulation des poissons est une porte d'entrée...

part d'eaux courantes est passée de 4 à 54 %, la quantité de vase a été divisée par dix. La largeur du cours d'eau est passée à certains endroits de 11 à 6 mètres, ce qui permet de réduire l'évaporation et le réchauffement de l'eau. Dans un contexte de réchauffement climatique, c'est un indéniable progrès. » Et une meilleure épuration naturelle diminue les dépenses publiques d'assainissement. Plus encore, la suppression du seuil a fait baisser la hauteur de la ligne d'eau et rend

désormais superflu le rehaussement de la passerelle envisagé à l'Arbresle à la suite des dramatiques inondations de 2008. L'abandon de travaux dispendieux de rehaussement et la protection des commerces et habitations sont donc également à mettre à l'actif de la RCE. La restauration de la circulation des poissons est une porte d'entrée, soutenue avec dynamisme par les pêcheurs et leurs fédérations départementales, vers une amélioration de la qualité de l'environnement qui profite à tous. « Reste à l'État, fort de ces résultats, à poursuivre son soutien à ces actions d'intérêt général, sans se laisser happer par les sirènes des intérêts particuliers hydroélectriques », conclut Jean-Paul Doron, 1^{er} vice-Président de la FNPF. ●

(1) - Espèces qui réalisent leur cycle de vie en circulant de l'eau douce à la mer et réciproquement.
(2) - Les autres partenaires : Agence de l'eau Artois-Picardie, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Syndicat mixte de la vallée de la Hem, Conservatoire botanique national de Bailleul, Agence française de la biodiversité.



Avant travaux (octobre 2016)

A l'amont, la suppression de l'effet bief va faire apparaître des séquences naturellement diversifiées et donc de nouveaux habitats et des écosystèmes variés.

Groupe de travail national sur la continuité écologique

Le Comité National de l'Eau souhaite un plan pour une mise en œuvre apaisée de la restauration de la continuité écologique... Un Groupe de travail a été mis en place rassemblant toutes les parties concernées par le thème de la continuité écologique, les ministères, les pêcheurs de loisir et professionnels, les représentants des moulins, les producteurs d'hydroélectricité, les riverains des cours d'eau, les différents services déconcentrés, les collectivités...

De nombreuses réunions ont été consacrées à la volonté de dépassionner le débat. Débat important faut-il le rappeler car il conditionne tout naturellement l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

A l'issue des travaux, il faut noter deux choses importantes :

- Le climat de confiance entre les parties prenantes ne s'est pas amélioré en particulier car la question des moulins continue d'occuper une place trop centrale dans le débat. Naturel-

lement, les amendements votés par le Parlement pour leur permettre de ne pas respecter la continuité écologique n'ont pas amélioré l'atmosphère.

- La volonté du ministère de prioriser, après un débat local dans les instances de bassins, les actions à mener dans le cadre de la continuité écologique.

La FNPF a tenu et défendu une ligne aux termes de laquelle la continuité écologique avance dans les territoires. Chaque jour la pêche associative soutient ou réalise des actions participant au rétablissement du fonctionnement naturel des cours d'eau. Elle a également soutenu que la restauration de la continuité ne produit pas des effets immédiats, exigeant ce faisant, de la patience et du suivi. Surtout, la FNPF a plaidé pour un moratoire des modifications réglementaires de toute nature pour qu'enfin l'apaisement entre les parties prenantes opère et que les outils juridiques puissent être mis en place.

Pollution des rivières : les pêcheurs en première ligne

Les structures associatives de la pêche ont toujours été mobilisées pour défendre la qualité de l'eau. Dès 1959, elles donnaient l'impulsion pour la création du premier délit de pollution des eaux, adopté par ordonnance présidentielle le 3 janvier et aujourd'hui transcrit dans le code de l'environnement (article L.432-3).

Au-delà du travail de proposition de normes toujours mené par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), les fédérations départementales, confrontées à des atteintes à l'environnement, déploient des moyens techniques, analytiques et juridiques qui en font bien souvent le bras droit de la police de l'eau.

Il y a deux ans, *Le Progrès* titrait : « La Bienne est à l'agonie ». En cause ? Un système d'assainissement défaillant, des sources historiques de pollution industrielles et une cinquantaine d'anciennes décharges qui continuent à produire leurs effets, une morphologie de cours d'eau modifiée pour l'extraction de granulats... Auxquels s'ajoutent

aujourd'hui les effets du changement climatique avec le réchauffement des eaux et la réduction des débits. « Il a fallu que nous mobilisions des moyens d'études importants, explique Mehdi El Bettah, responsable du pôle technique et développement à la Fédération de pêche du Jura, après des années de bataille avec les services de l'État pour expliquer une mortalité piscicole récurrente. Nous avons fermé la pêche en 2012/2013, puis, en 2014/2015, elle a été réouverte, avec des densités bien moindres. Un nouvel épisode de mortalité a touché la totalité du cours d'eau en mai 2016, ce qui nous a contraints à l'interdire à nouveau. » Entre temps, des commissions et des groupes de travail sont montés, des études sont menées, mais le temps est long et

rien n'avance. « Sans responsables identifiés, les plaintes n'aboutissent pas, regrette l'ingénieur, mais notre fédération dépose systématiquement plainte avec constitution de partie civile dans le cadre des atteintes au milieu aquatique dont nous avons connaissance, afin

Les règlements de litige forcent généralement au dialogue et à un rapport moral qui sensibilise fortement les industriels aux bénéfices de la « réparation/compensation » dans un esprit de vigilance pour ne pas récidiver.



Le nettoyage de l'Ambène (63), en octobre 2018, a nécessité l'intervention d'une dizaine d'employés de Suez



Pendant l'intervention, les pompiers ont installé un barrage filtrant pour éviter tout impact sur l'aval de l'Ambène (63).



Trois camions ont été mobilisés pour pomper la pollution sur l'Ambène (63)

notamment d'obtenir réparation du préjudice occasionné ». Fermer la pêche était-ce une bonne idée ? Mehdi El Bettah s'interroge : « la pêche accentue la pression sur des populations malades, certes, mais les observations des pêcheurs nous permettent d'évaluer le degré de vulnérabilité des poissons. Sans pêcheurs sur le terrain, qui se préoccupe de la santé de la rivière ? Leur rôle de sentinelle est primordial. Nous avons réouvert en 2019 : verdict à la fin de la saison » et après les conclusions des Assises de la Bienne, qui ont réuni en mars 2019, tous les acteurs du bassin pour trouver des solutions.

« Le service départemental de l'Agence française de la biodiversité n'est composé que de huit personnes et je suis souvent amené à me déplacer pour évaluer la situation et au besoin faire le relai vers les pompiers et la gendarmerie », explique Nouari Boulemkhali, agent de développement et garde fédéral à la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme. Celui-ci a été alerté par un garde pêche de l'Association de Pêche de Riom sur une pollution avec mortalité de poissons sur l'Ambène à Enval en octobre dernier. Sur le terrain, il constate qu'un dépôt d'eaux usées recouvre et colmate le fond du ruisseau sur environ 300 mètres en aval d'un déversoir d'orage. En lien avec la mairie et le syndicat des eaux, l'entreprise gestionnaire de la station d'épuration intervient dès le lendemain matin sur les conseils du garde qui craint une dégradation de la situation. « Écoutant nos consignes, une dizaine d'employés de l'entreprise ont procédé au nettoyage à l'aide de trois camions de pompage. Les pompiers, également présents, ont installé un barrage filtrant pour éviter tout impact sur l'aval du cours d'eau. » Négligence probable, la cause de la pollution semble résider dans un entretien défaillant du réseau qui a colmaté le déversoir. Les dégâts sont estimés à 500 euros. Tant de moyens pour si peu ? « Nous étions en contentieux depuis sept ans avec le gestionnaire, qui avait déjà perdu un procès. Cette pression a permis de régler le problème rapidement, explique le garde. Le réseau est défaillant à bien

des titres sur le secteur : la densité de truites a été divisée par huit en dix ans ! Le défaut d'entretien est endémique. Même pour des petites sommes, nous portons plainte pour laisser une trace et espérer éviter d'autres pollutions... »

Certains délinquants environnementaux, [...], acceptent le règlement amiable en vue de concentrer leurs efforts vers une remise en état optimale du milieu...

L'expérience vécue par la Fédération de Pêche de Haute-Saône démontre et rappelle qu'un autre dispositif prévu par le code civil peut s'avérer efficace : le règlement de litige à l'amiable. Pour éviter un procès devant la juridiction civile, certains délinquants environnementaux, dont des industriels, acceptent le règlement amiable en vue de concentrer leurs efforts vers une remise en état optimale du milieu en prévoyant systématiquement des mesures supplémentaires. Cela conduit d'ailleurs souvent à orienter la réponse pénale et administrative vers le choix des mesures alternatives aux poursuites. C'est ce que la Fédération a proposé à trois reprises à des industriels avec l'appui des services de l'Etat ces dernières années. Les règlements ont permis de mobiliser des enveloppes financières de plusieurs dizaines de milliers d'euros affectées à la mise en œuvre de projets de remise en état à valeur ajoutée. Ainsi trois projets de restauration de la continuité écologique ont vu le jour sur trois cours d'eau qui avaient été atteints par de graves pollutions. Les participations financières des sociétés ont varié de 55 000 à 75 000 € pour la conduite des études et des travaux. Dans cette situation, si les entreprises ont pris en charge, parfois en tant que maîtres d'ouvrage, ces travaux compensatoires qui vont au-delà

de la résorption des pollutions, les règlements de litige forcent généralement au dialogue et à un rapport moral qui sensibilise fortement les industriels aux bénéfices de la « réparation/compensation » dans un esprit de vigilance pour ne pas récidiver.

La multiplication des cas de pollution sur lesquels se mobilisent des associations et fédérations de pêche interroge. Pourquoi ce phénomène, alors que les rejets de polluants dans le milieu récepteur sont réglementés par le droit français et européen ? « La diminution des moyens de contrôle de l'Etat laisse un espace d'impunité qui est concrètement ressenti sur le terrain, constate Nadège Colombet, responsable du service juridique de la FNPF. Pire, la baisse des effectifs des services conduit le gouvernement à les « décharger » en assouplissant la réglementation. Un projet de décret en cours d'examen tend à exonérer d'autorisation préalable tous les rejets de polluants, tels que les PCB, le mercure, etc. Ils seront soumis à une procédure de déclaration, bien moins exigeante. À défaut de contrôle réel par l'administration, c'est le monde associatif qui sera sûrement une fois encore appelé à se mobiliser : est-ce vraiment son rôle ? » ●





© Emmanuel Pain

Thierry Burlot : un élu régional soucieux de préserver la qualité de l'eau

Vice-président du Conseil régional de Bretagne, chargé de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité et du climat, et président du comité de bassin Loire-Bretagne.

En mai 2017, la Bretagne est devenue la première Région de France à se saisir d'une compétence d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques¹.

Quelles étaient les motivations de la Région ?

La Bretagne est profondément tournée vers l'eau, du fait de sa situation géographique. Toute l'eau qui tombe sur notre sol s'écoule, s'infiltre et se jette dans l'océan sur notre littoral. Le développement économique, l'aménagement et le comportement des Bretons font donc la qualité de l'eau de nos rivières et estuaires. Et inversement l'eau qualifie la vie des Bretons : si elle est malade, les Bretons aussi.

C'est en ce sens que nous avons demandé l'expérimentation en droit sur l'eau et que nous avons signé avec le Premier ministre tout récemment un contrat de plan qui inscrit dans le marbre la création d'un Parlement de l'eau. Je suis convaincu que l'eau doit irriguer toutes les politiques publiques. Notre Région a souffert de la pollution,

mais elle est aujourd'hui la seule région d'Europe à sortir des contentieux liés à la Directive européenne sur l'eau.

C'est le résultat de trente années de mobilisation de tous les acteurs du territoire : habitants, élus, associations, administration, et bien entendu pêcheurs. Ils ont été déterminants en nous alertant et nous sensibilisant sur la ressource.

Quelles actions menez-vous avec les pêcheurs ?

Nous avons beaucoup travaillé sur les poissons migrateurs. C'est une spécificité de la Bretagne : ses petits fleuves côtiers sont le paradis des saumons, anguilles, lamproies, aloses et même truites de mer. Dans le cadre du COGEPOMI² des cours d'eau bretons, le Conseil régional finance des actions de suivi des populations, comme la station

de contrôle des salmonidés migrateurs du Moulin des Princes à Pont-Scorff, outil sans équivalent en France³. Sur la continuité écologique des cours d'eau, les pêcheurs et leurs fédérations ont acquis une véritable expertise qui permet d'aboutir souvent à des consensus. Je crois beaucoup au dialogue territorial, dont le Parlement de l'eau et la future Agence bretonne de la biodiversité seront les fers de lance.

Quelles opportunités de développement imaginez-vous pour le loisir pêche en Bretagne ?

J'aimerais que l'on s'appuie sur la pêche pour promouvoir notre nature. Quoi de plus magnifique et exemplaire que l'histoire du saumon, qui remonte les cours d'eau au prix d'une énergie et d'une ténacité sans bornes ? Qui de mieux placés que les pêcheurs pour nous la raconter ? Certaines de nos vallées seraient désertées si les pêcheurs ne s'y rendaient pas.

Les territoires qui seront attractifs demain seront ceux qui prendront en compte les questions environnementales, j'en suis persuadé. C'est une préoccupation majeure de nos concitoyens. Et nous avons besoin des pêcheurs pour cela. ●

(1) Opportunité offerte par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015.

(2) Le Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) est l'instance de concertation réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de ces espèces (représentants de l'administration et des établissements publics, des différentes catégories de pêcheurs, des collectivités locales, des associations, de l'hydroélectricité...).

(3) Les données qui y ont été recueillies depuis 1994 ont permis de produire des méthodes d'évaluation de stocks extrapolables aux autres rivières bretonnes et ainsi de définir des mesures de gestion en fonction d'informations scientifiques objectives.



Jean-Pierre Compagnon, adjoint au maire de Vivonne, et Rémy Sapin, président du Gardon Vivonnois.

Le label Station pêche : un atout pour les collectivités

Au cœur de la Vienne, Vivonne est un petit paradis pour les pêcheurs, explique Jean-Pierre Compagnon, adjoint au maire chargé du développement économique et du tourisme. C'est tout naturellement que cette commune de 4 405 habitants, située à une vingtaine de kilomètres de Poitiers, fait partie des huit communes labellisées Station Pêche en 2018.

Créé en 2016, le label Station Pêche est une branche de la certification écotouristique Station Verte. Pourquoi avez-vous choisi ce label ?

Notre commune offre de nombreux atouts pour la pratique de la pêche, avec quatre rivières qui la traversent ou l'avoisinent : le Palais, rivière de première catégorie, et trois rivières de deuxième catégorie : le Vonne, le Clain et la Clouère. J'y pratique moi-même la pêche aux carnassiers et à la truite en saison : nous créons d'ailleurs un nouveau parcours à quelques encablures du village ce printemps. On y pêche aussi du poisson blanc (gardons, tanches, carpes). C'est une oasis pour les amoureux de l'eau et de la nature comme les pêcheurs, qui étaient environ 500 à prendre leur carte en 2018 ici. Nous avons une association très dynamique, le Gardon Vivonnois, avec laquelle

nous avons travaillé pour obtenir le label en lien avec l'Office de Tourisme et la Communauté de communes.

Comment devient-on Station Pêche ?

Il faut être labellisé Station Verte, s'inscrire dans une démarche active d'écotourisme et proposer aux pêcheurs aguerris comme aux débutants des espaces agréés, une information touristique appropriée, des hébergements et restaurants ouverts toute l'année. Nous allons, de plus, qualifier nos gîtes en « Gîtes de Pêche » prochainement. Il faut aussi offrir des activités de pleine nature, comme la randonnée pédestre et cycliste sur nos nombreux sentiers qui partent du centre de Vivonne. Enfin, de nombreuses animations sont organisées par le Gardon Vivonnois : fête de la pêche, actions de sensibilisation auprès des

enfants, événements lors de l'ouverture de la truite : c'est un plus.

C'est une offre touristique importante pour vous ?

Oui. Nous sommes « Station verte » depuis 1978 et « Village étape » depuis 2003, car nous savons qu'il est impératif pour un village comme le nôtre de valoriser ses atouts auprès des touristes afin qu'ils y séjournent ou s'y arrêtent. Vivonne est en bordure de la route nationale 10, un axe important entre la région parisienne et l'Espagne. Nous avons la chance d'avoir un centre dynamique, où nos visiteurs trouvent des commerçants et des restaurants de qualité, un marché de pays hebdomadaire... parce que nous communiquons grâce à ces labels. Du tourisme dépend la survie de nos villages, il faut que les petites communes s'en emparent afin de ne pas souffrir de la concurrence des grands centres commerciaux ou des aires d'autoroute. Ce n'est pas un hasard si 2 500 camping-caristes s'arrêtent chez nous chaque année : j'espère les encourager à prendre leurs bottes, leur canne à pêche et leur carte pour découvrir notre magnifique territoire ! ●

"Offre d'automne" : dynamiser la pêche en basse saison

Chaque année en France, plus d'1,5 million de pêcheurs prennent une carte de pêche pour pratiquer leur loisir favori. Parmi eux, plus d'un million font le choix d'une carte annuelle. 85% des cartes annuelles sont délivrées de janvier à mai en correspondance avec les ouvertures. Juin, juillet et août faisant la part belle aux produits saisonniers tels que la carte journalière ou hebdomadaire. Le site cartedepeche.fr a mis en évidence les habitudes d'acquisition des pêcheurs et a permis d'éclairer les structures associatives sur les périodes creuses de distribution de cartes. L'absence d'un produit adapté sur le dernier trimestre est devenu évident.



L'offre d'automne, uniquement disponible via le site cartedepeche.fr ou chez les dépositaires informatisés, permet également d'ouvrir de nouvelles opportunités en termes de communication pour les fédérations et associations à une période qui ne bénéficie pas d'événements majeurs comme l'ouverture de la pêche de la truite et l'ouverture de la pêche du brochet.

En 2018, 1 586 cartes de pêche « Personne majeure » offre d'automne ont ainsi été délivrées.

Pour l'année 2018, 32 fédérations départementales ont mis en place cette expérimentation et 1586 cartes de pêche « Personne majeure » offre d'automne ont été délivrées. Parmi elles, 899 nouveaux pêcheurs ont été dénombrés (personne ayant pris une carte Offre d'automne en 2018 et n'étant pas adhérent en 2017 ou 2016) et représentent 56,7 % des placements.

A noter également, 16,9 % de ces cartes ont été achetées à la suite de cartes de pêche saisonnières 2018 (journalière ou hebdomadaire).

Enfin, 35,1 % des pêcheurs ayant bénéficié d'une carte Offre d'automne en 2018 ont acheté une carte annuelle en 2019. ●

L'offre d'automne [...] permet également d'ouvrir de nouvelles opportunités en termes de communication pour les fédérations et associations

Cette expérimentation intitulée **carte de pêche "Personne majeure" offre d'automne** a été mise en place dans 32 fédérations de pêche volontaires pour tester le projet. La carte ainsi délivrée permet donc au pêcheur l'accès au loisir pêche dans les mêmes conditions de pratique (nombre de cannes, réglementation, statut de membre actif,...) que la carte annuelle sur la période du **1^{er} octobre au 31 décembre 2018**.

CHIFFRES CLÉS

1 459 939

pêcheurs dont

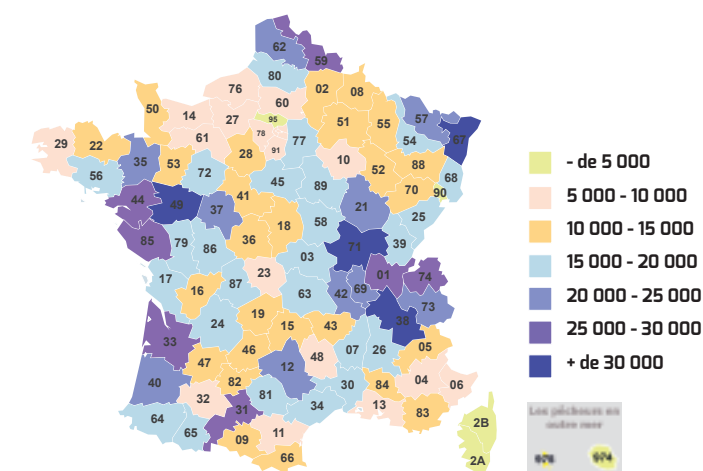
95 061 femmes



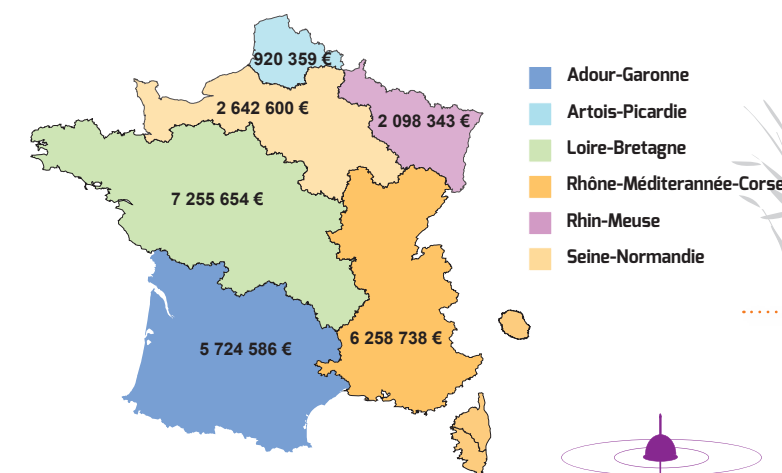
2 milliards d'euros poids économique de la pêche en France



NOMBRE DE PÊCHEURS PAR DÉPARTEMENT



AIDES DE LA FNPF AUX FÉDÉRATIONS ET ASSOCIATIONS MIGRATEURS PAR BASSIN, ENTRE 2013 ET 2018



1 000 salariés

40 000 bénévoles

12 220 331 €

d'aide à l'emploi versés par la FNPF aux fédérations départementales, soit **370** postes

5 021 946 €

alloués par la FNPF pour développer le loisir pêche et protéger les milieux aquatiques

1 969 842 €

Actions en faveur du développement du Loisir Pêche

547 actions en faveur des milieux subventionnées par la FNPF (1 785 672 M€)

503 Ateliers Pêche Nature

organisés pour découvrir la pêche ou se perfectionner

303 Parcours Pêche (labellisés et en cours de labellisation)



18 Stations Pêche



903 hébergements Pêche



Une initiative "made in France" au cœur de l'économie rurale

Fervent pêcheur, curieux, animé par des valeurs de solidarité et entrepreneur dans l'âme, Stéphane Medina vient d'ouvrir son magasin de pêche dans un village de 1 200 habitants à Montfort-en-Chalosse, dans les Landes. Pour lui, cette installation était une évidence.

Stéphane Medina est tout d'abord un passionné de pêche, essentiellement des carnassiers aux leurres. Il est également curieux et s'est intéressé, en 2011, à la conception d'un site de e-commerce pour allier sa passion à sa curiosité. Peche-et-leurre-discount.fr voit alors le jour et propose un catalogue de plus de 1 000 références multimarques.

La naissance d'un projet

En 2013, la crise économique pousse Stéphane à s'interroger « *pourquoi en France, ne fabrique-t-on pas du matériel de pêche ?* ». Il crée une marque d'articles de pêche Amazing Fishing, sous laquelle il commercialise principalement une gamme de leurres souples créés et fabriqués en France, mais aussi des lunettes polarisantes, des plombs, etc. Amazing Fishing, avec l'appui d'influenceurs sur internet, a bénéficié d'une bonne promotion et les ventes ainsi que les distributeurs se sont multipliés. La création d'un nouveau site internet s'est alors imposée pour expliquer

les principes fondateurs de cette marque. Militant, Stéphane va jusqu'au bout de ses idées en se fournissant en emballages français. Le conditionnement des leurres, lui, est réalisé par un Esat (Établissements et Services d'Aide par le Travail). Stéphane prend ensuite un bureau en coworking à Pulséo, centre d'innovation dédié aux hautes technologies situé à Dax, pour développer ses sites internet mais également pour transmettre son savoir sur le web à des étudiants, des stagiaires et des porteurs de projet.

Stéphane se souvient « *j'ai pu faire une multitude de rencontres, échanger avec d'autres entrepreneurs, intervenir dans des Matinales ou des conférences* ». Lors de ces journées, il prend contact avec la librairie du village voisin avec laquelle il décide d'organiser une manifestation sur la pêche. Il y approche des membres de la Fédération départementale de pêche des Landes et de l'association de Mugron. Il est alors invité dans d'autres manifesta-

tions et se rend rapidement compte des lacunes de l'offre sur le matériel de pêche de son territoire : internet ne suffit pas et les magasins spécialisés sont trop éloignés, comme en témoigne le comportement des pêcheurs dont les 2/3 achètent leur carte de pêche chez un dépositaire.

Stéphane Medina se jette à l'eau

Fort de ce constat, il quitte alors son emploi qu'il occupait depuis 21 ans et à 43 ans, décide d'ouvrir son magasin à Montfort-en-Chalosse en février 2019. Il y expose sa propre marque et distribue une large gamme de produits français. Sa boutique possède une particularité : un bassin de 4 X 1,20 mètre sur une surface totale de 80 m², les pêcheurs testent le matériel, la nage des leurres, l'action des cannes, etc. Le magasin est aussi dépositaire de cartes de pêche et Stéphane délivre de nombreux conseils sur les techniques et les lieux de pêche.

Stéphane est confiant : « *je participe à l'économie locale en proposant une large gamme de produits « made in France » et je favorise le commerce de proximité*. » De bons arguments au service de sa stratégie : développer 20% de produits français par rapport à l'ensemble des articles proposés : leurres, plombs, moulinets, cuillères, et bientôt boîtes de pêche. Le fournisseur d'appât se situe à 8 minutes du magasin.

Pêche Plus, ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 19h15 ●



PÊCHE SPORTIVE :

La France a ses champions

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) reconduit, depuis plusieurs années, un partenariat avec la Fédération Française des Pêches sportives (FFPS). Cette collaboration, naturelle au regard des bénévoles communs aux deux réseaux, a pour vocation la promotion du loisir pêche dont la compétition est l'une des vitrines.

Questions à Jacques Goupil, Président de la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS).

Quels ont été les résultats internationaux de la pêche de compétition en 2018 ?

Pour toutes les différentes disciplines de pêche sportive, nos équipes nationales sont dans les premières places des classements établis par les Fédérations Internationales de Pêches Sportives (FIPS) des 5 dernières années.

En 2018 la France est Championne du Monde de Pêche au Coup en catégorie Masters et en catégorie Féminine ; championne du Monde Jeunes et également championne Féminine pour la pêche en mer. A l'occasion des Assises du loisir pêche, nos deux équipes féminines ont été honorées en recevant la médaille de la FNPF.

En 2019, la FFPS a participé aux Mondiaux de la Pêche en Afrique du Sud. Elle a obtenu plusieurs titres dont la médaille d'or par nation chez les masters.

Peu de Fédérations Sportives peuvent présenter un tel palmarès ; cela ne peut que contribuer au rayonnement de la pêche en France, y compris de la pêche de loisir.

La FFPS est l'objet d'une réforme organisationnelle récente. Où en est-elle ?

Pour une meilleure lisibilité de la pratique de la pêche sportive en France, le Ministère des Sports préconisait un rapprochement des structures existantes soit les trois fédérations agréées et délégataires qu'étaient la Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM), la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup (FFPSC) et la Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer (FFPML). Elles forment aujourd'hui 3 commissions nationales au sein de la FFPS et ont été complétées par les Commissions Carnassiers et Carpe.

Très vite, nous avons compris que le rapprochement opérationnel serait long et difficile entre les anciennes fédérations : les multiples cultures, les différents modes de distribution de licences, les tarifs très disparates, les approches éloignées de la communication et de la compétition...

Cependant, progressivement, le projet avance et la mutualisation se fait pas à pas.

Quels sont les sujets en communs à la FFPS et la FNPF ?

Jusqu'à fin 2018, notre convention de partenariat portait sur le respect des milieux aquatiques, le développement d'actions pour tous publics et tous niveaux et la formation des intervenants bénévoles des Ateliers Pêche Nature. En 2019, cette convention devrait davantage cibler cette dernière action. Pour les jeunes, la Pêche Sportive représente la continuité de leur spécialisation après leur passage en Atelier Pêche Nature. La qualité des formations est donc essentielle à tous les niveaux afin d'avoir des pêcheurs respectueux de leur environnement et des poissons. Les actions de la FNPF et de FFPS sont ainsi complémentaires et représentent une vraie opportunité de rapprochement d'expertises techniques et de moyens. ●



Mieux connaître les métiers de la pêche

Avec 40 000 bénévoles et 2 milliards d'euros d'impact économique, le réseau associatif de la pêche de loisir regroupe plus d'un millier de salariés répartis sur l'ensemble du territoire, un effectif qui a augmenté de 8 % entre 2014 et 2016. Pour mieux connaître les ressources humaines actuelles et anticiper l'évolution des emplois et des compétences des salariés, une étude prospective a été menée en 2017 auprès des 125 structures associatives de la pêche de loisir (SAPL)⁽¹⁾.

Un homme (68% parmi les structures sondées) d'environ 40 ans, présent dans la structure depuis 11 ans en moyenne, en CDI (88,5%) et à temps complet (87,6%), Bac+5 (niveau d'études le plus représenté avec 29,5 % des effectifs) : tel est le profil type du salarié de SAPL. Il travaille principalement sur la protection du milieu aquatique (38 % des effectifs), le développement et la promotion du loisir (30%), missions régaliennes du réseau.

Outre une meilleure connaissance des profils des salariés et des pratiques de recrutement, l'étude a permis de définir un plan d'actions prioritaires 2018/2020 pour la branche du loisir pêche. La première consiste à rassembler dans une base de données l'ensemble des activités et des compétences pour aider les responsables dans la gestion des ressources humaines. La seconde porte sur l'offre de formation existante et les thématiques où elle pourrait

être lacunaire. En corollaire, un système de formation interne, basé sur le partage de savoir-faire devrait être créé et un cycle de formation dédié aux directeurs et managers sera mis en place.

« La gestion des compétences est une donnée fondamentale pour l'attractivité d'un secteur d'activité, explique Cécile Vieira, responsable des affaires sociales au Syndicat national des structures associatives de la pêche de loisir. Le grand public imagine mal la richesse des compétences du réseau : près de 40 % des effectifs se consacrent à la protection du milieu naturel. Un travail d'intérêt général pourtant identifié avant tout comme fournisseur de cartes de pêche. Ce sont des métiers basés sur une passion, mais nous voulons encore mieux fidéliser nos salariés. Pour cela, après la convention collective créée en 2013, la connaissance et la valorisation de nos métiers sont d'importants leviers. »

L'étude du syndicat a recensé 854 salariés en 2016, soit 8% de plus qu'en 2014. La taille moyenne des structures associatives de la pêche est de 8 salariés (111 structures répondantes).



Yoann Esquis, chargé de mission formation dans le domaine de la pêche (sportive et de loisir)



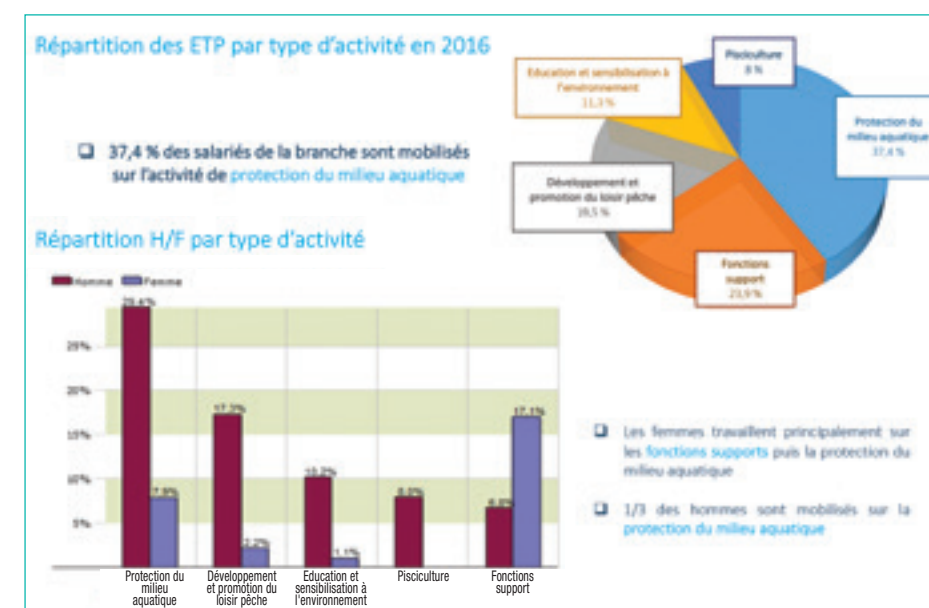
Un agent de développement intervenant auprès d'une classe en plein air

La moitié de nos stagiaires formés depuis 2005 travaillent ou ont travaillé comme animateurs dans des fédérations de pêche, maisons de la pêche ou autres structures d'animation.

Ainsi, de plus en plus d'entreprises souhaitent proposer des journées au bord de l'eau pour leurs équipes, façon team building : cela fait partie des compétences d'un diplômé BPJEPS. Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) sont également pourvoyeurs de postes pour la sensibilisation au milieu aquatique, mais aussi les magasins de pêche, friands de la connaissance du matériel et de la

compétence en animation de nos stagiaires. Ces compétences sont de même très prisées des instituts médico-éducatifs où les activités autour de la pêche fonctionnent très bien. Je me souviens de ce jeune qui avait quitté l'école à 14 ans puis travaillé dans le bâtiment. Il avait beaucoup de lacunes en expression écrite et en informatique. Passionné de pêche, il est venu passer le BPJEPS et est aujourd'hui animateur à la Maison de la pêche et de l'eau de Levallois-Perret. » ●

(1) « Etude prospective portant sur l'évolution, dans les 3 à 5 ans, des emplois et des compétences des salariés des structures associatives de pêche de loisir », Syndicat national des structures associatives de pêche de loisir (SNSAPL), janvier 2018.



BPJEPS option pêche de loisir : un diplôme renoué

Pour encadrer des activités physiques et sportives et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité. Le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), créé en 2001, en est un. Il est préparé au sein de centres de formation agréés et délivré au titre d'une des 25 spécialités sportives ou culturelles, dont la pêche de loisir. Depuis 2017, la formation est en cours de simplification, en quatre unités capitalisables au lieu de dix. La FNPF a veillé à réaffirmer :

- la place de la pédagogie et de l'animation ;
 - la connaissance du réseau associatif de pêche de loisir ;
- au travers de 2 modules spécifiques. Ainsi, depuis le 1^{er} février 2019, le BPJEPS Pêche de loisir est délivré en 4 UC plus 2 UC spécifiques. « Cette rénovation a été réalisée en concertation avec la FNPF qui a été vigilante à ce que la connaissance des milieux aquatiques, de leur environnement et des structures associatives de la pêche de loisir soit intégrée au cursus », indique Louis Fonticelli, président de la Fédération de pêche du Var et secrétaire général adjoint de la FNPF, responsable du groupe de travail Animation. ●

L'expertise du réseau associatif de la pêche reconnue par le Ministère de l'Education Nationale

En plus des activités pêche, les agents de développement réalisent également des actions d'éducation à l'environnement auprès de divers publics et plus particulièrement auprès des scolaires.

L'expertise qu'offre le réseau associatif de la pêche aux établissements scolaires a été reconnue par le Ministère de l'Education nationale via une convention de partenariat ainsi que par la validation d'un programme pédagogique d'éducation à l'environnement regroupant l'ensemble des thèmes sur lesquels nos structures interviennent.

En 2019, les échanges avec le Ministère reprendront afin d'ouvrir un nouveau cycle de partenariat.

La pêche crée du lien social



Dans le Var, l'EHPAD Les Capucines et les Genets à Cuers (83), organise depuis 10 ans, une animation pêche avec ses pensionnaires.

Meilleure concentration, apprentissage de la patience et de la précision, appel aux souvenirs, partage de l'émotion, valorisation personnelle, confiance, la pêche a bien des qualités reconnues par les éducateurs d'instituts médico-éducatifs, d'EHPAD et d'hôpitaux de jour. Les animateurs pêche observent également les bienfaits et les bénéfices de l'activité pêche sur ce public fragile : être dans un milieu extérieur en pleine nature, pouvoir observer l'environnement et découvrir les poissons.

La pêche abat les frontières du handicap

Dans les Côtes d'Armor, la Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs accueille les adolescents de l'Hôpital de jour l'Olivier de Saint-Brieuc pour les initier aux plaisirs de la pêche. « Dans le cadre d'un partenariat entre le Centre du développement du sport et la Maison Pêche et Nature, cette action est désormais financée et pérenne puisque 6 à 12 séances sont organisées sur l'année depuis 2014 » précise Benjamin Jolivet, animateur pêche nature. Pour Sylvie Hellocco, infirmière à l'hôpital de jour « la pêche permet aux jeunes d'accomplir quelque chose, d'être acteurs. Or, dans leur vie quotidienne, ils sont, généralement, spectateurs, contemplatifs et sortent peu de chez eux ». Ce projet propose un cycle d'apprentissage construit sur les nombreuses techniques de pêche et sur différents sites. Associer les encadrants

médicaux dans les multiples phases du programme est un réel atout pour répondre au mieux aux publics. La Maison Pêche Nature travaille avec des jeunes en situation de handicap mental, sensoriel ou moteur. Pour ce dernier, elle a développé une vingtaine de parcours Handipêche soutenus par le département et qui, aujourd'hui, sont entièrement sécurisés et accessibles même à ceux en situation de handicap moteur très lourd. Clairement, la pêche de loisir revêt ici une véritable dimension sociale.

La pêche ravive le souvenir

Dans le Var, l'EHPAD Les Capucines et les Genets à Cuers, organise depuis 10 ans, une animation pêche avec ses pensionnaires. « Lors de discussions avec nos résidents, nous nous sommes aperçus qu'ils étaient nombreux à avoir la pêche pour passion » explique Nathalie Dupuy, anima-

trice. L'établissement ne possède pas de plan d'eau pour accueillir les poissons, qu'importe... « nous avons installé un bassin, avec des bottes de paille, un liner, une pompe. Et voilà, le tour était joué. » nous confie-t-elle.

La pêche de loisir revêt ici une véritable dimension sociale

L'association de pêche « Le Roseau du Réal Martin » a offert des appâts et le matériel de pêche. La Résidence a financé les truites. « C'était merveilleux, les résidents étaient tellement émus, cette activité a rallumé la flamme de la passion. L'un d'eux était devant le bassin à la première heure, déterminé à pêcher quitte à délaissier son petit-déjeuner » se souvient Nathalie. Dans une ambiance bon enfant, la journée continue avec les bénévoles de l'association de pêche autour de chants et de musique et s'achève par un dîner composé des prises du jour. Devant ce succès, cette pratique s'est essaimée à d'autres établissements et le bassin en bottes de paille des Capucines s'est transformé en plan d'eau grâce à l'aide de la Caisse d'Epargne. ●

La Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs (22) travaille avec des jeunes en situation de handicap mental, sensoriel ou moteur.



Marie Accart est particulièrement sensible à l'harmonie de la nature.

Afin de promouvoir la pêche auprès des femmes, la FNPF a créé une carte annuelle de pêche « découverte femme » qui permet au public féminin de pratiquer la pêche à un coût attractif (prix unique 33 euros). Les femmes étaient 95 061 en 2018 (pour 1,459 million de cartes délivrées), soit un peu plus de 5 % de l'ensemble des pêcheurs. Comment exercent-elles leur loisir dans ce monde essentiellement masculin ? Réponses de deux pêcheuses engagées.

LA PÊCHE AU FÉMININ

Mordues de pêche : elles choisissent de s'investir

L'une n'a que sept années de pratique de la pêche à la mouche derrière elle, l'autre pêche au coup depuis son enfance, initiée par ses grands-parents. Marie Accart, jeune administratrice de l'association « Les pêcheurs de Tulle » (Corrèze), vient d'aider à élaborer le site web et la page Facebook de l'association. Martine Roustant est engagée dans les instances départementales de la pêche depuis 2002 où elle fut la première femme élue dans la Drôme : c'est aujourd'hui son troisième mandat. Pour l'une comme pour l'autre, la pêche est un monde d'hommes, c'est un fait. Si l'ainée y voit une caractéristique du loisir, qui nécessite du temps dont les femmes manquent, la cadette pense que l'image de la pêche y est pour beaucoup et a quelques idées pour y remédier.

« Je suis entrée au conseil d'administration de l'AAPPMA de Pierrelatte (Drôme) en 1998 après de nombreuses années de pratique de la pêche au coup qui est une activité solitaire, où on a besoin de calme et de concentration, raconte Martine Roustant, et depuis 2006, je suis membre du conseil d'administration de l'AAPPMA de la Gaule Montillienne en tant que secrétaire et responsable de la section compétition. J'ai arrêté mon activité de coiffeuse et j'avais du temps à consacrer à l'association, puis à la fédération départementale. Ce sont les fonctions administratives qui me convenaient, plus que des rôles de représentation : trésorière, secrétaire,

membre de la commission des finances et de l'animation, etc. Les femmes qui pêchent sont peu nombreuses dans nos associations : lors des concours à Montélimar, qui sont des moments de partage et de convivialité, nous sommes à peine trois ou quatre. Il faut avoir du temps. Les réunions, en semaine, se passent en journée ; les femmes ont du mal à se libérer, entre le travail et la vie de famille. »

« J'aimerais mieux faire connaître le travail remarquable des associations de pêche pour la protection des rivières, explique Marie Accart, chargée de marketing dans une administration et ancienne commerciale à la chaîne Seasons. C'est en visionnant les documentaires naturalistes que je me suis découverte une fibre écolo. J'ai alors demandé à mon père de m'initier à la pêche à la mouche, où je le suivais souvent étant petite. À cause de l'image masculine du loisir, il ne nous était pas venu à l'esprit, ni à lui ni à moi, que cela pourrait devenir une telle passion ! Je n'ai jamais rencontré de femme pêcheuse au bord de l'eau. Mais cela ne m'étonne qu'à moitié : on met beaucoup en avant la technicité, le matériel, la compétition, la taille des prises, etc. Alors que c'est un loisir facile à apprendre. On se fait vite plaisir ! Et surtout, il se pratique dans des paysages magnifiques : c'est cela qui m'attire. Dans les magazines et les sites consacrés à la pêche, on devrait publier des photos de paysages, de poissons dans

l'eau, des beaux cours d'eau que nous contribuons à préserver, plutôt que de poissons-trophées. Cela permettrait d'attirer un nouveau public, plus féminin, intéressé par les beautés de la nature, le calme, les sensations dans l'eau, autant sinon plus que par les prises en elles-mêmes. »

Recenser et promouvoir la pêche féminine, c'est l'objectif de l'association Fishing PluriElles. Ses adhérentes ont souvent des projets motivants comme l'organisation de concours de pêche. Soutenue par de nombreuses fédérations départementales, l'association, créée « dans un esprit de partage, de convivialité, d'échange et de respect », apporte un nouveau souffle à l'univers halieutique. ●

Martine Roustant apprécie la convivialité d'une journée de pêche au coup.





Une partie du Conseil d'administration de l'AAPPMA d'Aubusson lors d'une journée entretien de berges

ZOOM SUR...

Une Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques



Véritable socle de la pêche associative en France, les 3 700 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) couvrent l'ensemble du territoire constituant parfois l'un des seuls liens sociaux encore présents sur certaines zones.

Exemple de La Gaule Aubussonnaise, l'une des 36 AAPPMA de la Creuse avec Pascal Chemin, son président.

La formation des générations futures

A 53 ans, Pascal Chemin est passionné de pêche et sert son loisir préféré en s'investissant depuis trente ans dans le monde associatif. Président de l'AAPPMA la Gaule Aubussonnaise et deuxième vice-président de la Fédération Départementale de la Creuse en charge des Ateliers Pêche Nature (APN), Pascal contribue à faire connaître la pêche auprès des jeunes et à leur inculquer les valeurs de ce loisir : respect du poisson, des milieux aquatiques mais aussi des autres usagers, de l'eau et de l'environnement. Les animations proposées par l'APN

d'Aubusson sont développées dans le cadre des activités extrascolaires, 24 jours par an. En plus, le module « protection du milieu aquatique » au collège-lycée Eugène Jamot d'Aubusson sensibilise les élèves aux métiers qui gravitent autour de la pêche en leur permettant, par exemple, de visiter des stations d'épuration ou des barrages hydro-électriques. Cet atelier fonctionne tous les mercredis après-midi avec la Fédération départementale de la Creuse. Pour l'instant, il s'adresse aux élèves de la 6^{ème} jusqu'à la 3^{ème}. Cette action est originale car elle découle de la convention de partenariat entre l'Éducation nationale et la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF). Elle est valorisée à l'occasion de la Fête de la science, initiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en 1991 sur l'ensemble du territoire. Au total, 1157 jeunes de tout le département viennent partager leurs expériences, leurs savoirs sous forme d'ateliers, d'expositions, de projections en lien avec la protection du milieu aquatique et la pêche.

Devenir bénévole, un engagement

Le système associatif de la pêche en France a l'un des modes d'élection les plus

Ces eaux de la Creuse sont classées en première catégorie et la truite Fario en est l'emblème.



Pascal Chemin, Président de l'AAPPMA La Gaule Aubussonnaise

Il faut que ce bénévolat soit aujourd'hui reconnu et valorisé par nos plus hautes instances car ce travail de l'ombre anime et fait vivre les territoires

démocratiques : après avoir pris sa carte deux ans de suite, un adhérent peut être élu dans une AAPPMA, dans le Conseil d'administration d'une fédération départementale, voire au sein de la FNPF. 15 personnes siègent ainsi au Conseil d'administration de la Gaule Aubussonnaise, qui se réunit une fois par mois au minimum « toutes les décisions sont prises en concertation » explique Pascal.

Véritable relais de terrain, l'AAPPMA contribue à la protection du milieu aquatique notamment en participant à l'élaboration de contrat de rivière, de diagnostic de terrain sur la Creuse, la Rozeille et la Beauze, en luttant contre le braconnage ou en organisant des chantiers, des animations ou des concours. Par exemple, l'association a organisé en 2018, une journée d'action destinée à sensibiliser le grand public à lutter contre les espèces invasives telle que la Renouée du Japon. En collaboration avec la Ville d'Aubusson, le club de canoë et l'APN, cette journée a permis également le nettoyage des berges de la Creuse. En plus de la formation aux jeunes, des travaux d'entretien des berges ou de l'organisation d'événements, l'AAPPMA participe aux suivis piscicoles. Pascal s'assure que les bénévoles sont bien habilités à effectuer des pêches

électriques de sauvetage ou d'inventaire pour renforcer l'action de la Fédération départementale de la Creuse. Il réalise également avec les adhérents de l'association au nombre de 240, des travaux assurant la continuité écologique ou des aménagements permettant de faciliter la remontée des poissons vers les zones de fraie en concertation avec les services de l'Etat.

Les bénévoles assurent la surveillance d'un territoire quel qu'il soit, même le plus reculé de France. Grâce à ce maillage très fin, à leur connaissance du terrain, les pêcheurs sont les mieux placés pour repérer des éventuelles anomalies (pollutions, sécheresse, etc). « La pêche associative en France est un trésor qu'il faut à tout prix préserver en soutenant prioritairement les volontaires » commente Pascal. « Le désengagement de l'État a développé des missions nouvelles au sein des AAPPMA qui sont très chronophages. Sur certains projets, les membres du Conseil d'administration sont amenés à se retrouver 3 fois par mois ! De même, étant les sentinelles des rivières, nous passons beaucoup de temps à observer la nature, près de 10 heures par semaine » poursuit Pascal. Paradoxalement, ces nouvelles responsabilités sont aussi un moyen de s'investir, de trouver sa place dans ce milieu associatif en protégeant les rivières et en sensibilisant les jeunes à l'environnement. L'engagement dans le bénévolat apporte de nombreuses satisfactions, mais pour Pascal « il faut que ce bénévolat soit aujourd'hui reconnu et valorisé par nos plus hautes instances car ce travail de l'ombre anime et fait vivre les territoires ».

Pascal conclut « je ne crois pas que mon cas soit exceptionnel, loin de là. Je suis au service de ma passion que je partage avec les autres pêcheurs mais aussi avec les agriculteurs, les propriétaires, les collectivités, etc... toutes personnes qui évoluent autour de nos rivières. Il ne faut pas oublier que notre outil de travail est la rivière et que sans des eaux propres et sans poissons, le loisir pêche n'existerait pas. » ●

La pêche représente une opportunité pour unir
toutes les forces vives au service des milieux
aquatiques, des espèces et des territoires.
A découvrir dans ce numéro.

